

DEUXIÈME AFFICHAGE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 75 ET 76)

**PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUITÉ SALARIALE
DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLLÈGES
ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

13 décembre 2010

INFORMATION SUR L’AFFICHAGE

Vous trouverez ci-après les éléments du deuxième affichage requis par la Loi sur l’équité salariale (art. 75 et 76). La version officielle de cet affichage est la version française disponible sur Internet à l’adresse suivante :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/francais/pgeduc_2a.pdf

Une version anglaise est aussi disponible à l’adresse suivante :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/anglais/pgeduc_2a.pdf

Le document peut également être consulté aux adresses suivantes :

<http://www.accq.qc.ca>

<http://www.acsq.qc.ca>

<http://portail.csdm.qc.ca>

<http://www.aqpde.ca>

<http://www.amdes.qc.ca>

<http://www.aaesq.ca>

<http://www.fqde.qc.ca>

Prise d'effet

La date d'entrée en vigueur de cet affichage est le 13 décembre 2010 et son expiration, en vertu de la Loi sur l'équité salariale, est fixée au 11 février 2011, soit 60 jours après le début de l'affichage.

Renseignements – observations

Toute salariée ou tout salarié, visé par la présente, qui désire des renseignements additionnels ou veut présenter des observations au Comité d'équité salariale, peut communiquer avec lui par courriel : ces-ct-pgeduc@oricom.ca

ou par écrit, à l'adresse suivante : Comité d'équité salariale
Programme général – secteur des collèges et des commissions scolaires
875, Grande Allée Est
Édifice J, RC 159
Québec (Québec) G1R 5R8

Les demandes de renseignements ou observations seront transmises à tous les membres du Comité d'équité salariale. Le Comité d'équité salariale procédera, dans les 30 jours suivant le 11 février 2011, à un nouvel affichage en précisant les modifications apportées ou encore, il affichera un avis précisant qu'aucune modification n'est nécessaire.

À noter que les associations et les représentants locaux de l'employeur contribueront, selon différents mécanismes de communication, à la diffusion de l'information contenue dans cet affichage.

DEUXIÈME AFFICHAGE

PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUITÉ SALARIALE DU CONSEIL DU TRÉSOR

POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLLÈGES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Deuxième affichage prévu par la Loi sur l'équité salariale

Les membres du Comité d'équité salariale ont convenu de la teneur du deuxième affichage conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'équité salariale. Les documents faisant l'objet de cet affichage sont décrits ci-après.

1. L'évaluation des catégories d'emplois au 21 novembre 2001

Le système d'évaluation des emplois convenu par les parties, est composé des quatre facteurs d'évaluation prévus par la Loi sur l'équité salariale, soit les qualifications requises, les responsabilités assumées, les efforts requis et les conditions dans lesquelles le travail est effectué. Le Comité d'équité salariale a retenu la méthode de la firme HAY qui respecte cette exigence et ce, bien que l'identification des facteurs soit spécifique à la méthode HAY. La méthode HAY a permis au Comité d'évaluer les catégories d'emplois¹ à prédominance féminine et à prédominance masculine couvertes par le Programme d'équité salariale et de convenir de leur rangement.

Les catégories d'emplois peuvent être classées en 12 rangements selon les points obtenus lors de l'évaluation.

Rangement	Intervalle (points)
1	249-280
2	281-319
3	320-365
4	366-417
5	418-478
6	479-565
7	566-642
8	643-744
9	745-862
10	863-999
11	1000-1159
12	1160-1344

Les annexes 2.1, 2.2, 2.4 et 2.5 font état du rangement de chacune des catégories d'emplois à prédominance féminine et à prédominance masculine visées par le programme.

¹ Notons que 368 catégories d'emplois ont été identifiées dans le Programme d'équité salariale dont certaines sont sans prédominance (voir annexes 2.3 et 2.6). Il n'est pas requis, par la Loi, d'évaluer les catégories d'emplois sans prédominance.

2. La comparaison des catégories d'emplois et l'estimation des écarts salariaux

La comparaison des catégories d'emplois à prédominance féminine avec les catégories d'emplois à prédominance masculine s'effectue sur une base globale. Cette méthode consiste à comparer chacune des catégories d'emplois à prédominance féminine avec la courbe salariale élaborée à partir de l'ensemble des catégories d'emplois à prédominance masculine incluses dans le programme.

L'estimation des écarts salariaux consiste à déterminer la différence entre la rémunération des catégories d'emplois à prédominance féminine et celle dictée par la courbe salariale des catégories d'emplois à prédominance masculine.

Si la rémunération d'une catégorie d'emplois à prédominance féminine évaluée à un rangement donné est inférieure à la rémunération correspondant à ce rangement sur la courbe salariale de l'ensemble des catégories d'emplois à prédominance masculine, la rémunération de cette catégorie d'emplois à prédominance féminine est ajustée pour atteindre la rémunération de la courbe de référence observée pour ce rangement. Le calcul des écarts salariaux est fait sur les taux maxima de traitement ou sur les échelles de traitement.

La courbe salariale de l'ensemble des 272 catégories d'emplois à prédominance masculine identifiées par le Comité d'équité salariale est une courbe de type polynôme de 1^{er} degré et son expression mathématique est :

Taux à la courbe = 2,23603486 rangement + 24,58943386

3. Les ajustements salariaux

Les annexes 2.1 et 2.4 indiquent pour quelles catégories d'emplois à prédominance féminine des correctifs salariaux sont observés ainsi que le pourcentage respectif de ceux-ci.

4. Les modalités de versement des ajustements salariaux

Les modalités de versement des ajustements salariaux ont été établies par l'employeur après consultation du Comité d'équité salariale (art. 69 de la Loi sur l'équité salariale).

La Loi sur l'équité salariale (article 70) prévoit que les ajustements salariaux peuvent être étalés sur une période maximale de quatre (4) ans à compter du 21 novembre 2001.

Toutefois, l'employeur s'est prévalu de l'article 72 de la Loi sur l'équité salariale et, après demande, la Commission de l'équité salariale a accepté la possibilité d'étaler sur six (6) ans les ajustements salariaux. Ces derniers seront donc répartis sur six (6) ans en sept (7) versements égaux à compter du 21 novembre 2001, et ce en un paiement unique.

Le correctif en résultant s'applique sur l'échelle de traitement du 21 novembre des années 2001 à 2006 ainsi que le 21 novembre 2007. Il se calcule sur la base de l'échelle de traitement applicable le jour précédent le correctif annuel. L'échelle de traitement est

majorée, le cas échéant, des paramètres généraux d'augmentation du 1^{er} janvier 2002 et du 1^{er} avril des années 2002, 2003, 2006 et 2007².

5. Les droits des salariées et salariés et délais

Conformément à l'article 76 de la Loi, toute salariée ou tout salarié, visé par le présent programme, peut, par écrit, dans les 60 jours qui suivent la date du deuxième affichage, demander des renseignements additionnels ou présenter des observations au Comité d'équité salariale. Celui-ci a 30 jours pour en disposer et procéder à un nouvel affichage en précisant les modifications apportées au deuxième affichage ou en précisant qu'aucune modification n'est nécessaire.

La date d'affichage déterminant la prise d'effet du délai de 60 jours est celle apparaissant sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor, soit le 13 décembre 2010.

6. La copie du premier affichage


Le nouvel affichage à la suite du premier affichage et le premier affichage sont joints à l'annexe 3.

² Toutefois, des situations peuvent faire en sorte que le correctif annuel diffère :

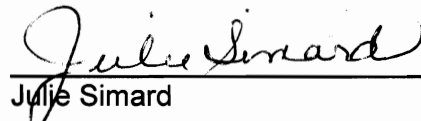
- Si l'effet des arrondis fait en sorte que l'ajustement salarial complet soit versé avant le 21 novembre 2007;
- Si le taux de traitement qui était applicable le 21 novembre 2001, ou le cas échéant, le 1^{er} janvier 2002, le 1^{er} avril 2002, le 21 novembre 2002, le 1^{er} avril 2003, le 21 novembre 2003, le 21 novembre 2004, le 21 novembre 2005, le 1^{er} avril 2006, le 21 novembre 2006, le 1^{er} avril 2007 ou le 21 novembre 2007 était plus élevé que le taux applicable après avoir ajouté le correctif salarial ou le paramètre d'augmentation issu des modalités de redressement prévues ci-haut.

Les membres du Comité d'équité salariale ont signé le présent affichage :

Représentants de l'employeur:


Bruno Côté

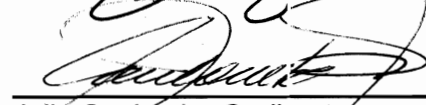

Karine Lemay

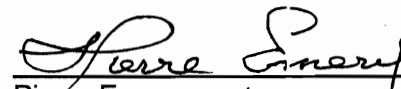

Julie Simard



Carole Turgeon


Représentants des salariés:

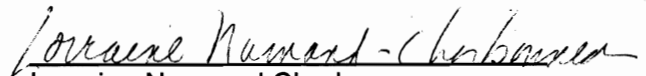

Yvon Caty

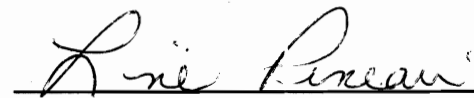

Julie Coulombe Godbout


Pierre Emery


Lucie Godbout


Guy Lessard


Lorraine Normand Charbonneau


Line Pineau


Michael Stirrup


Melyssa Tremblay


Jeanne Villeneuve

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE

Membres du Comité d'équité salariale	
<p>Bruno Côté</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : bruno.cote@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Yvon Caty</p> <p>Association des cadres de Montréal 1167, Elizabeth St-Laurent (Québec) H4L 4L2 Courriel : caty@csdm.qc.ca</p>
<p>Karine Lemay</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : karine.lemay@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Julie Coulombe Godbout</p> <p>Association des cadres des collèges du Québec 2430, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1T2 Courriel : jcoulombe@accq.qc.ca</p>
<p>Julie Simard</p> <p>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 150, boul. René-Lévesque Est, 17^e étage Québec (Québec) G1R 5X1 Courriel : julie.simard@mels.gouv.qc.ca</p>	<p>Pierre Emery</p> <p>Association montréalaise des directions d'établissement scolaire 3751, Fleury Est Montréal (Québec) H1H 2T2 Courriel : emerypierre@hotmail.ca</p>
<p>Carole Turgeon</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : carole.turgeon@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Lucie Godbout</p> <p>Association des cadres scolaires du Québec 1195, avenue Lavigerie Bureau 170 Québec (Québec) G1V 4N3 Courriel : lgodbout@acsq.qc.ca</p>
	<p>Guy Lessard</p> <p>Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement 7855, boulevard L.-H.-Lafontaine Bureau 100, Anjou (Québec) H1K 4E4 Courriel : g.lessard@videotron.ca</p>

Membres du Comité d'équité salariale

	<p>Lorraine Normand Charbonneau</p> <p>Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement 7855, boulevard L.-H.-Lafontaine Bureau 100, Anjou (Québec) H1K 4E4 Courriel : charbonl@cspo.qc.ca</p>
	<p>Line Pineau</p> <p>Association des cadres des collèges du Québec 2430, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1T2 Courriel : lpineau@accq.qc.ca</p>
	<p>Michael Stirrup</p> <p>Association of administrators of english schools of Quebec 17035, Brunswick Blvd., Suite 5 Kirkland (Québec) H9H 5G6 Courriel : info@aaesq.ca</p>
	<p>Mélyssa Tremblay</p> <p>Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) 3291, chemin Sainte-Foy Bureau 235 Québec (Québec) G1X 3V2 Courriel : melyssa.tremblay@aqpde.ca</p>
	<p>Jeanne Villeneuve</p> <p>Association des cadres scolaires du Québec 1195, avenue Lavigerie Bureau 170 Québec (Québec) G1V 4N3 Courriel : jvilleneuve@acsq.qc.ca</p>

**Annexe 2.1 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE FÉMININE DES
COMMISSIONS SCOLAIRES - RANGEMENTS ET CORRECTIFS**

**Annexe 2.2 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE MASCULINE DES
COMMISSIONS SCOLAIRES – RANGEMENTS**

**Annexe 2.3 CATÉGORIES D'EMPLOIS SANS PRÉDOMINANCE DES
COMMISSIONS SCOLAIRES**

**Annexe 2.4 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE FÉMININE DES
COLLÈGES - RANGEMENTS ET CORRECTIFS**

**Annexe 2.5 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE MASCULINE DES
COLLÈGES – RANGEMENTS**

Annexe 2.6 CATÉGORIES D'EMPLOIS SANS PRÉDOMINANCE DES COLLÈGES

**RANGEMENTS ET CORRECTIFS DES CATÉGORIES D'EMPLOIS À
PRÉDOMINANCE FÉMININE DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.1

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
12C6	D2	0	Directeur du service des communications - CSDM	2116 Catégorie 2116	F	11 11	aucun aucun
12C7	D2	0	Directeur du service du secrétariat général - CSDM	2117		11	aucun
12Q7	D2	0	Secrétaire général - directeur des archives	2117 Catégorie 2117	F	11 11	aucun aucun
12D5	D2	0	Directeur de projet - CSDM	2119 Catégorie 2119	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1212	D2	1	Directeur des services complémentaires, éducation aux adultes et formation professionnelle	2128 Catégorie 2128	F	8 8	1,26% 1,26%
1217	D2	4	Directeur des communications	2150		9	aucun
1204	D2	4	Directeur des services aux étudiants	2150 Catégorie 2150	F	9 9	aucun aucun
1208	D3	2	Secrétaire général	2179 Catégorie 2179	F	7 7	7,14% 7,14%
1208	D3	6	Secrétaire général	2183 Catégorie 2183	F	10 10	12,51% 12,51%
1503	DAP	1	Directeur adjoint d'école primaire	2231 Catégorie 2231	F	5 5	aucun aucun
1503	DAP	2	Directeur adjoint d'école primaire	2233 Catégorie 2233	F	6 6	aucun aucun
13M7	C2	0	Coordonnateur du secteur de la planification institutionnelle et de la vérification interne - CSDM	2313 Catégorie 2313	F	7 7	aucun aucun

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.1

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
13G4	C2	0	Coordonnateur des services alimentaires - CSDM	2318 Catégorie 2318	F	7 7	aucun aucun
13M5	C2	0	Coordonnateur du secteur des services à la communauté - CSDM	2320 Catégorie 2320	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
13E2	C2	0	Coordonnateur du secteur de l'organisation scolaire - CSDM	2321 Catégorie 2321	F	7 7	aucun aucun
13L8	C2	0	Coordonnateur des centres des services à l'entreprise - CSDM	2322 Catégorie 2322	F	8 8	aucun aucun
13E1	C2	0	Coordonnateur du bureau des services au personnel non enseignant - CSDM	2323		8	aucun
13H1	C2	0	Coordonnateur du personnel enseignant - CSDM	2323		8	aucun
13H4	C2	0	Coordonnateur du bureau de la paie - CSDM	2323		8	aucun
13L4	C2	0	Coordonnateur du bureau de santé et sécurité au travail - CSDM	2323		8	aucun
13M6	C2	0	Coordonnateur du développement des compétences - CSDM	2323		8	aucun
13Q9	C2	0	Coordonnateur des services du personnel	2323 Catégorie 2323	F	8 8	aucun aucun
1308	C2	1	Coordonnateur des services des ressources humaines	2324 Catégorie 2324	F	5 5	0,70% 0,70%
1305	C2	1	Coordonnateur de mesure et évaluation	2329 Catégorie 2329	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1317	C2	1	Coordonnateur en organisation scolaire	2331 Catégorie 2331	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1314	C2	2	Coordonnateur des services complémentaires	2337 Catégorie 2337	F	5 5	aucun aucun

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.1

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
1308	C2	3	Coordonnateur des services des ressources humaines	2338 Catégorie 2338	F	6 6	2,87% 2,87%
1314	C2	3	Coordonnateur des services complémentaires	2344 Catégorie 2344	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1314	C2	6	Coordonnateur des services complémentaires	2362		7	aucun
1317	C2	6	Coordonnateur en organisation scolaire	2362		7	aucun
1315	C2	6	Coordonnateur des services du transport	2362 Catégorie 2362	F	7 7	aucun aucun
1318	C2	7	Coordonnateur au secrétariat général	2369 Catégorie 2369	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1318	C2	7	Coordonnateur au bureau des communications	2370 Catégorie 2370	F	6 6	aucun aucun
1404	CEA1	1	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2371 Catégorie 2371	F	5 5	aucun aucun
1704	CEA1	3	Coordonnateur des services de formation professionnelle	2374 Catégorie 2374	F	5 5	aucun aucun
1617	R1	3	Régisseur des services administratifs	2408 Catégorie 2408	F	3 3	aucun aucun
16R1	R1	4	Régisseur des services administratifs	2411 Catégorie 2411	F	3 3	aucun aucun
1617	R1	5	Régisseur des services administratifs	2414		4	aucun
16R1	R1	5	Régisseur des services financiers	2414 Catégorie 2414	F	4 4	aucun aucun

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.1

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
1617	R1	6	Régisseur des services administratifs	2418 Catégorie 2418	F	4 4	aucun aucun
1617	R1	7	Régisseur des services administratifs	2421 Catégorie 2421	F	4 4	aucun aucun
1615	R2	5	Régisseur des services de garde	2434 Catégorie 2434	F	4 4	2,13% 2,13%
16Q3	R2	5	Régisseur de la vérification interne	2435 Catégorie 2435	F	4 4	2,13% 2,13%
16Q4	R2	5	Régisseur de la gestion immobilière	2436 Catégorie 2436	F	4 4	2,13% 2,13%
1606	R2	6	Régisseur des services alimentaires	2441		4	0,12%
1604	R2	6	Régisseur des services de l'entretien	2441		4	0,12%
1605	R2	6	Régisseur des services de l'approvisionnement	2441 Catégorie 2441	F	4 4	0,12% 0,12%
1606	R2	7	Régisseur des services alimentaires	2444 Catégorie 2444	F	4 4	aucun aucun
16B0	R3	2	Adjoint administratif - CSDM	2458 Catégorie 2458	F	indéterminé ¹ indéterminé 1	
1612	CO2	0	Agent d'administration	2500		2	4,01%
16R8	CO2	0	Agent d'administration	2500 Catégorie 2500	F	2 2	4,01% 4,01%
1613	CO3	0	Chef de secrétariat	2506 Catégorie 2506	F	1 1	6,38% 6,38%

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.1

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
1613	CO3	0	Chef de cuisine et de cafétéria	2507 Catégorie 2507	F	1 1	6,38% 6,38%
16M4	CO3	0	Responsable de cafétéria - CSDM	2509 Catégorie 2509	F	1 1	6,38% 6,38%
16J3	CO5	0	Responsable de la location des salles - CSDM	2510 Catégorie 2510	F	2 2	8,07% 8,07%
16L8	CO5	S1	Responsable du budget - CSDM	2511 Catégorie 2511	F	2 2	5,40% 5,40%

¹ Cette catégorie d'emplois n'a pu faire l'objet d'une évaluation faute de renseignement. Par conséquent, l'écart salarial, le cas échéant, n'a pu être fixé. La catégorie d'emplois sera évaluée lorsque le Comité d'équité salariale disposera des informations nécessaires.

² La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, supérieur au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou son titre d'emplois) et égal ou supérieur au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement ne reçoit aucun correctif.

La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, égal ou supérieur au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou titre d'emplois) et inférieur au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement voit son taux de traitement porté au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement.

**RANGEMENTS DES CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE MASCULINE
DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
12T0	A1	0	Directeur des services des ressources financières - CSIM	2001 Catégorie 2001	H	11 11
13T4	B1	0	Directeur du financement - CSIM	2002 Catégorie 2002	H	7 7
13T3	A2	0	Secrétaire général - CSIM	2003 Catégorie 2003	H	8 8
13T1	A3	0	Conseiller-cadre en pédagogie et en planification - CSIM	2004		7
13T2	A3	0	Conseiller-cadre en gestion - CSIM	2004 Catégorie 2004	H	7 7
14T2	B1	0	Coordonnateur à la taxation - CSIM	2005 Catégorie 2005	H	7 7
12A1	D1	0	Directeur de regroupement - CSDM	2100 Catégorie 2100	H	12 12
1201	D1	1	Directeur des services de l'enseignement	2103		8
1203	D1	1	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2103		8
12991	D1	1	Directeur des projets spéciaux	2103		8
12991	D1	1	Directeur des services à la clientèle et des services complémentaires	2103 Catégorie 2103	H	8 8
1201	D1	2	Directeur des services de l'enseignement	2104		9
1203	D1	2	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2104		9
1220	D1	2	Directeur de l'adaptation scolaire	2104		9
1220	D1	2	Directeur de l'adaptation scolaire, des services complémentaires et particuliers	2104 Catégorie 2104	H	9 9

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1201	D1	3	Directeur des services de l'enseignement	2105		10
1202	D1	3	Directeur des services de l'enseignement primaire	2105		10
1203	D1	3	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2105		10
1220	D1	3	Directeur de l'adaptation scolaire	2105		10
				Catégorie 2105	H	10
1201	D1	4	Directeur des services de l'enseignement	2106		10
1202	D1	4	Directeur des services de l'enseignement primaire	2106		10
				Catégorie 2106	H	10
1201	D1	5	Directeur des services de l'enseignement	2107		11
12Q6	D1	5	Directeur des technologies de l'information	2107		11
				Catégorie 2107	H	11
1215	D1	5	Directeur de regroupement	2108		12
1219	D1	5	Directeur de région	2108		12
				Catégorie 2108	H	12
1201	D1	6	Directeur des services de l'enseignement	2109		11
				Catégorie 2109	H	11
1201	D1	7	Directeur des services de l'enseignement	2110		11
				Catégorie 2110	H	11
1215	D1	7	Directeur de regroupement	2111		12
				Catégorie 2111	H	12
12A0	D2	0	Directeur des services des ressources humaines - CSDM	2112		12
				Catégorie 2112	H	12
12B0	D2	0	Directeur des services des ressources financières - CSDM	2113		11
				Catégorie 2113	H	11

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
12B2	D2	0	Directeur des services des ressources matérielles - CSDM	2114 Catégorie 2114	H	11 11
12B9	D2	0	Directeur des services des ressources informatiques - CSDM	2115 Catégorie 2115	H	11 11
12D4	D2	0	Directeur des services des ressources éducatives - CSDM	2118 Catégorie 2118	H	12 12
1205	D2	1	Directeur des services des ressources financières	2120 Catégorie 2120	H	7 7
1205	D2	1	Directeur des services des ressources financières et... (cumul de fonctions)	2121 Catégorie 2121	H	7 7
1206	D2	1	Directeur des services de l'équipement	2122 Catégorie 2122	H	7 7
1206	D2	1	Directeur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2123 Catégorie 2123	H	7 7
1207	D2	1	Directeur des services des ressources humaines	2124 Catégorie 2124	H	8 8
1207	D2	1	Directeur des services des ressources humaines et... (cumul de fonctions)	2125 Catégorie 2125	H	8 8
1211	D2	1	Directeur des services des ressources informatiques	2126 Catégorie 2126	H	7 7
1205	D2	2	Directeur des services des ressources financières	2129 Catégorie 2129	H	8 8

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1205	D2	2	Directeur des services des ressources financières et... (cumul de fonctions)	2130 Catégorie 2130	H	8 8
1206	D2	2	Directeur des services de l'équipement	2131 Catégorie 2131	H	8 8
1206	D2	2	Directeur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2132 Catégorie 2132	H	8 8
1207	D2	2	Directeur des services des ressources humaines	2133 Catégorie 2133	H	9 9
1207	D2	2	Directeur des services des ressources humaines et ... (cumul de fonctions)	2134 Catégorie 2134	H	9 9
1211	D2	2	Directeur des services des ressources informatiques	2135 Catégorie 2135	H	8 8
1211	D2	2	Directeur des services des ressources informatiques et ... (cumul de fonctions)	2136 Catégorie 2136	H	8 8
1216	D2	2	Directeur de l'organisation scolaire	2138 Catégorie 2138	H	8 8
1205	D2	3	Directeur des services des ressources financières	2139 Catégorie 2139	H	9 9
1205	D2	3	Directeur des services des ressources financières et ... (cumul de fonctions)	2140 Catégorie 2140	H	9 9
1206	D2	3	Directeur des services de l'équipement	2141 Catégorie 2141	H	9 9

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1207	D2	3	Directeur des services des ressources humaines	2142 Catégorie 2142	H	10 10
1211	D2	3	Directeur des services des ressources informatiques	2143 Catégorie 2143	H	9 9
1204	D2	3	Directeur des services aux étudiants	2144		10
1212	D2	3	Directeur des services complémentaires	2144 Catégorie 2144	H	10 10
1205	D2	4	Directeur des services des ressources financières	2145 Catégorie 2145	H	9 9
1206	D2	4	Directeur des services de l'équipement	2146 Catégorie 2146	H	9 9
1207	D2	4	Directeur des services des ressources humaines	2147 Catégorie 2147	H	10 10
1211	D2	4	Directeur des services des ressources informatiques	2148 Catégorie 2148	H	9 9
1205	D2	5	Directeur des services des ressources financières	2151 Catégorie 2151	H	10 10
1206	D2	5	Directeur des services de l'équipement	2152 Catégorie 2152	H	10 10
1207	D2	5	Directeur des services des ressources humaines	2153 Catégorie 2153	H	11 11
1211	D2	5	Directeur des services des ressources informatiques	2154 Catégorie 2154	H	10 10

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1204	D2	5	Directeur des services aux étudiants	2155		11
1216	D2	5	Directeur de l'organisation scolaire	2155		11
12R1	D2	5	Directeur des services aux communautés	2155		11
				Catégorie 2155	H	11
1205	D2	6	Directeur des services des ressources financières	2157		10
				Catégorie 2157	H	10
1206	D2	6	Directeur des services de l'équipement	2158		10
				Catégorie 2158	H	10
1207	D2	6	Directeur des services des ressources humaines	2159		11
				Catégorie 2159	H	11
1211	D2	6	Directeur des services des ressources informatiques	2160		10
				Catégorie 2160	H	10
1212	D2	6	Directeur des services complémentaires de l'adaptation scolaire et du transport	2163		11
1204	D2	6	Directeur des services aux étudiants	2163		11
				Catégorie 2163	H	11
1205	D2	7	Directeur des services des ressources financières	2164		10
				Catégorie 2164	H	10
1206	D2	7	Directeur des services de l'équipement	2165		10
				Catégorie 2165	H	10
1207	D2	7	Directeur des services des ressources humaines	2166		11
				Catégorie 2166	H	11
1211	D2	7	Directeur des services des ressources informatiques	2167		10
				Catégorie 2167	H	10

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1216	D2	7	Directeur de l'organisation scolaire	2169		10
1204	D2	7	Directeur des services aux étudiants	2169		10
				Catégorie 2169	H	10
1208	D2	1	Secrétaire général	2170		6
				Catégorie 2170	H	6
1208	D2	2	Secrétaire général	2171		7
				Catégorie 2171	H	7
1208	D2	3	Secrétaire général	2172		8
1213	D2	3	Directeur des services du secrétariat général et des communications	2172		8
				Catégorie 2172	H	8
1208	D2	4	Secrétaire général	2173		8
				Catégorie 2173	H	8
1213	D2	5	Directeur des services du secrétariat général et des communications	2174		10
				Catégorie 2174	H	10
1218	D2	5	Directeur des services juridiques	2175		10
				Catégorie 2175	H	10
1208	D2	6	Secrétaire général	2176		10
				Catégorie 2176	H	10
1208	D3	1	Secrétaire général	2178		6
				Catégorie 2178	H	6
1233	D3	2	Directeur adjoint des services des ressources financières	2184		6
				Catégorie 2184	H	6
1234	D3	4	Directeur adjoint des services des ressources informatiques	2186		7
				Catégorie 2186	H	7

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1230	D3	5	Directeur adjoint des services des ressources humaines	2187 Catégorie 2187	H	9 9
1230	D3	6	Directeur adjoint des services des ressources humaines	2188 Catégorie 2188	H	9 9
1233	D3	6	Directeur adjoint des services financiers	2189 Catégorie 2189	H	8 8
12993	D3	6	Directeur adjoint aux affaires corporatives et des communications	2190 Catégorie 2190	H	8 8
12A2	D3	0	Directeur adjoint des services des ressources humaines - CSDM	2192 Catégorie 2192	H	10 10
1205	D2	5	Directeur des services des ressources financières et ... (cumul de fonctions)	2193 Catégorie 2193	H	10 10
1402	DCA	1	Directeur de centre d'éducation des adultes	2200 Catégorie 2200	H	7 7
1402	DCA	2	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2201		7
14A0	DCA	2	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2201 Catégorie 2201	H	7 7
1402	DCA	3	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2202		8
14A0	DCA	3	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2202 Catégorie 2202	H	8 8
1402	DCA	4	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2203		10
14A0	DCA	4	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2203 Catégorie 2203	H	10 10

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1402	DCA	5	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2204		11
14A0	DCA	5	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2204		11
				Catégorie 2204	H	11
1702	DCP	1	Directeur de centre de formation professionnelle	2207		7
				Catégorie 2207	H	7
1702	DCP	2	Directeur de centre de formation professionnelle	2208		8
				Catégorie 2208	H	8
1702	DCP	3	Directeur de centre de formation professionnelle	2209		10
				Catégorie 2209	H	10
1702	DCP	4	Directeur de centre de formation professionnelle	2210		11
				Catégorie 2210	H	11
1401	DEA1	1	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2213		7
				Catégorie 2213	H	7
1401	DEA1	2	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2215		7
				Catégorie 2215	H	7
1401	DEA1	3	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2216		7
				Catégorie 2216	H	7
1401	DEA1	4	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2217		8
1701	DEA1	4	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2217		8
				Catégorie 2217	H	8

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1401	DEA1	5	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2219		8
1701	DEA1	5	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2219		8
				Catégorie 2219	H	8
1401	DEA1	6	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2221		9
1701	DEA1	6	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2221		9
				Catégorie 2221	H	9
1401	DEA1	7	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2222		10
1701	DEA1	7	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2222		10
				Catégorie 2222	H	10
1502	DS	1	Directeur d'école secondaire	2225		7
				Catégorie 2225	H	7
1502	DS	2	Directeur d'école secondaire	2227		8
				Catégorie 2227	H	8
1502	DS	3	Directeur d'école secondaire	2228		9
				Catégorie 2228	H	9
1502	DS	4	Directeur d'école secondaire	2229		10
				Catégorie 2229	H	10
1502	DS	5	Directeur d'école secondaire	2230		11
				Catégorie 2230	H	11
1504	DAS	1	Directeur adjoint d'école secondaire	2232		5
				Catégorie 2232	H	5

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1504	DAS	2	Directeur adjoint d'école secondaire	2234 Catégorie 2234	H	6 6
1504	DAS	3	Directeur adjoint d'école secondaire	2236 Catégorie 2236	H	6 6
13C0	C1	0	Coordonnateur de regroupement - CSDM	2300 Catégorie 2300	H	8 8
1301	C1	2	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2303		5
1304	C1	2	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2303 Catégorie 2303	H	5 5
1301	C1	3	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2305		6
1303	C1	3	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2305		6
1304	C1	3	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2305 Catégorie 2305	H	6 6
1301	C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2306		6
1303	C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2306		6
1304	C1	4	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2306		6
1302	C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement professionnel	2306		6
1314	C1	4	Coordonnateur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires	2306 Catégorie 2306	H	6 6
1301	C1	5	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2308		7
1303	C1	5	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2308		7
1304	C1	5	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2308 Catégorie 2308	H	7 7
1301	C1	6	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2309		7
1303	C1	6	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2309		7
1304	C1	6	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2309 Catégorie 2309	H	7 7

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
13C6	C2	0	Coordonnateur du bureau de la comptabilité - CSDM	2312		7
13F0	C2	0	Coordonnateur du bureau de l'analyse financière - CSDM	2312		7
				Catégorie 2312	H	7
13D2	C2	0	Coordonnateur du bureau de planification et d'études (ressources matérielles) - CSDM	2314		7
13K8	C2	0	Coordonnateur du bureau des transactions immobilières - CSDM	2314		7
13L0	C2	0	Coordonnateur de l'entretien physique - CSDM	2314		7
13M1	C2	0	Coordonnateur bureau d'entretien des bâtiments - CSDM	2314		7
				Catégorie 2314	H	7
13D3	C2	0	Coordonnateur du bureau de planification des services aux usagers - CSDM	2315		7
13E4	C2	0	Coordonnateur du centre de traitement des données - CSDM	2315		7
13R3	C2	0	Coordonnateur des services informatiques - CSDM	2315		7
				Catégorie 2315	H	7
13M2	C2	0	Coordonnateur du secteur du transport scolaire - CSDM	2316		7
13R9	C2	0	Coordonnateur des services du transport et des inscriptions	2316		7
				Catégorie 2316	H	7
13G8	C2	0	Coordonnateur du bureau des approvisionnements - CSDM	2317		7
				Catégorie 2317	H	7
13E3	C2	0	Coordonnateur de projets spéciaux - CSDM	2319		8
13L9	C2	0	Coordonnateur du secteur adaptation des services complémentaires -	2319		8
13M4	C2	0	Coordonnateur du secteur préscolaire, primaire et secondaire - CSDM	2319		8
				Catégorie 2319	H	8
1309	C2	1	Coordonnateur des services des ressources financières	2325		5
				Catégorie 2325	H	5
1310	C2	1	Coordonnateur des services de l'équipement	2326		5
				Catégorie 2326	H	5

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1310	C2	1	Coordonnateur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2327 Catégorie 2327	H	5 5
1311	C2	1	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2328 Catégorie 2328	H	5 5
1314	C2	1	Coordonnateur des services complémentaires	2332		5
1306	C2	1	Coordonnateur des services des moyens d'enseignement "A"	2332 Catégorie 2332	H	5 5
1308	C2	2	Coordonnateur des services des ressources humaines	2333 Catégorie 2333	H	5 5
1309	C2	2	Coordonnateur des services des ressources financières	2334 Catégorie 2334	H	5 5
1310	C2	2	Coordonnateur des services de l'équipement	2335 Catégorie 2335	H	5 5
1311	C2	2	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2336 Catégorie 2336	H	5 5
1309	C2	3	Coordonnateur des services des ressources financières	2339 Catégorie 2339	H	5 5
1310	C2	3	Coordonnateur des services de l'équipement	2340 Catégorie 2340	H	5 5
1311	C2	3	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2341 Catégorie 2341	H	5 5
1315	C2	3	Coordonnateur des services du transport	2342 Catégorie 2342	H	5 5

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1306	C2	3	Coordonnateur des services des moyens d'enseignement "A"	2343 Catégorie 2343	H	5 5
1308	C2	4	Coordonnateur des services des ressources humaines	2345 Catégorie 2345	H	6 6
1309	C2	4	Coordonnateur des services des ressources financières	2346 Catégorie 2346	H	5 5
1310	C2	4	Coordonnateur des services de l'équipement	2347 Catégorie 2347	H	5 5
1311	C2	4	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2348 Catégorie 2348	H	5 5
1315	C2	4	Coordonnateur des services du transport	2349 Catégorie 2349	H	5 5
1308	C2	5	Coordonnateur des services des ressources humaines	2351 Catégorie 2351	H	7 7
1309	C2	5	Coordonnateur des services des ressources financières	2352 Catégorie 2352	H	6 6
1310	C2	5	Coordonnateur des services de l'équipement	2353 Catégorie 2353	H	6 6
1311	C2	5	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2354 Catégorie 2354	H	6 6
1315	C2	5	Coordonnateur des services du transport	2355 Catégorie 2355	H	6 6
1309	C2	6	Coordonnateur des services des ressources financières	2357 Catégorie 2357	H	6 6

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1310	C2	6	Coordonnateur des services de l'équipement	2358 Catégorie 2358	H	6 6
1311	C2	6	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2359 Catégorie 2359	H	6 6
1318	C2	5	Coordonnateur au secrétariat général	2363 Catégorie 2363	H	6 6
1309	C2	7	Coordonnateur des services des ressources financières	2365		6
1319	C2	7	Vérificateur interne	2365 Catégorie 2365	H	6 6
1310	C2	7	Coordonnateur des services de l'équipement	2366 Catégorie 2366	H	6 6
1311	C2	7	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2367 Catégorie 2367	H	6 6
1315	C2	7	Coordonnateur des services du transport	2368 Catégorie 2368	H	6 6
1404	CEA1	6	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2378 Catégorie 2378	H	6 6
1404	CEA1	7	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2380		7
1704	CEA1	7	Coordonnateur des services de formation professionnelle	2380 Catégorie 2380	H	7 7
1601	R1	1	Régisseur des services de l'équipement	2400 Catégorie 2400	H	3 3
1602	R1	1	Régisseur des services du transport scolaire	2401 Catégorie 2401	H	3 3

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1601	R1	2	Régisseur des services de l'équipement	2402 Catégorie 2402	H	3 3
1602	R1	2	Régisseur des services du transport scolaire	2403 Catégorie 2403	H	3 3
1601	R1	3	Régisseur des services de l'équipement	2404 Catégorie 2404	H	3 3
1602	R1	3	Régisseur des services du transport scolaire	2405 Catégorie 2405	H	3 3
1601	R1	4	Régisseur des services de l'équipement	2409 Catégorie 2409	H	3 3
1602	R1	4	Régisseur des services du transport scolaire	2410 Catégorie 2410	H	3 3
1601	R1	5	Régisseur des services de l'équipement	2412 Catégorie 2412	H	4 4
1602	R1	5	Régisseur des services du transport scolaire	2413 Catégorie 2413	H	4 4
1601	R1	6	Régisseur des services de l'équipement	2416 Catégorie 2416	H	4 4
1602	R1	6	Régisseur des services du transport scolaire	2417 Catégorie 2417	H	4 4
1601	R1	7	Régisseur des services de l'équipement	2419 Catégorie 2419	H	4 4

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1602	R1	7	Régisseur des services du transport scolaire	2420 Catégorie 2420	H	4 4
1607	R2	1	Régisseur des services communautaires	2424		3
1604	R2	1	Régisseur des services de l'entretien	2424 Catégorie 2424	H	3 3
1604	R2	2	Régisseur des services de l'entretien	2425		3
1605	R2	2	Régisseur des services de l'approvisionnement	2425 Catégorie 2425	H	3 3
1604	R2	3	Régisseur des services de l'entretien	2427 Catégorie 2427	H	3 3
1605	R2	3	Régisseur des services de l'approvisionnement	2428 Catégorie 2428	H	3 3
1607	R2	3	Régisseur des services communautaires	2429 Catégorie 2429	H	3 3
1604	R2	4	Régisseur des services de l'entretien	2430		3
1605	R2	4	Régisseur des services de l'approvisionnement	2430 Catégorie 2430	H	3 3
1604	R2	5	Régisseur des services de l'entretien	2432		4
16Q1	R2	5	Régisseur des services de l'entretien	2432		4
1605	R2	5	Régisseur des services de l'approvisionnement	2432 Catégorie 2432	H	4 4
16Q5	R2	5	Régisseur (Project officer)	2437 Catégorie 2437	H	4 4
16S0	R2	5	Régisseur en micro-informatique et audiovisuel	2438 Catégorie 2438	H	4 4

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1604	R2	7	Régisseur des services de l'entretien	2442 Catégorie 2442	H	4 4
1605	R2	7	Régisseur des services de l'approvisionnement	2443 Catégorie 2443	H	4 4
16M1	R7	2	Régisseur des travaux de chantiers - CSDM	2446		4
16C3	R7	2	Régisseur enquêteur renouvellement des baux et entretien - CSDM	2446 Catégorie 2446	H	4 4
16M0	R7	3	Responsable secteur de l'imprimerie - CSDM	2449		4
16C7	R7	3	Régisseur des baux de location - CSDM	2449		4
16C9	R7	3	Régisseur du transport des élèves - CSDM	2449 Catégorie 2449	H	4 4
1608	CO1	2	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2450 Catégorie 2450	H	2 2
1608	CO1	3	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2451 Catégorie 2451	H	2 2
1608	CO1	4	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2452 Catégorie 2452	H	2 2
1608	CO1	5	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2453 Catégorie 2453	H	2 2
16G2	CO3	0	Régisseur adjoint du transport des élèves - CSDM	2454 Catégorie 2454	H	2 2
1603	R3	2	Adjoint administratif d'école	2457		3
1618	R3	2	Adjoint administratif de centre	2457 Catégorie 2457	H	3 3

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES À PRÉDOMINANCE MASCULINE
- RANGEMENT -**

ANNEXE 2.2

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
1603	R3	3	Adjoint administratif d'école	2459		4
1618	R3	3	Adjoint administratif de centre	2459		4
				Catégorie 2459	H	4
1609	CO2	0	Contremaître d'entretien spécialisé	2501		2
				Catégorie 2501	H	2
16992	CO2	S2	Contremaître transport lourd - CSDM	2502		2
16E8	CO2	S2	Contremaître spécialisé en mécanique d'ajustement - CSDM	2502		2
16F5	CO2	S2	Contremaître d'entretien régulier - CSDM	2502		2
16F6	CO2	S2	Contremaître d'entretien mécanique - CSDM	2502		2
16F8	CO2	S2	Contremaître d'entretien préventif - CSDM	2502		2
16F9	CO2	S2	Contremaître d'aménagement et de construction - CSDM	2502		2
				Catégorie 2502	H	2
16D0	CO1	1	Contremaître au transport des élèves handicapés - CSDM	2503		2
				Catégorie 2503	H	2
16M2	R4	S1	Contremaître général d'entretien - CSDM ¹	2504		4
				Catégorie 2504	H	4
1610	CO3	0	Contremaître d'entretien général	2505		1
				Catégorie 2505	H	1
16L5	CO3	0	Responsable de la sécurité et de la surveillance - CSDM	2508		2
				Catégorie 2508	H	2
16H1	CO5	S2	Gérant responsable du centre de tri / livraison - CSDM	2512		2
				Catégorie 2512	H	2

¹ Le titre de l'emploi a été corrigé pour "contremaître général d'entretien - CSDM" au lieu de "contremaître d'entretien général - CSDM".

**CATÉGORIES D'EMPLOIS SANS PRÉDOMINANCE (M) DU SECTEUR DES
COMMISSIONS SCOLAIRES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES
SANS PRÉDOMINANCE (M)**

ANNEXE 2.3

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
13T9	B2	0	Coordonnateur des mesures de rattrapage en milieu défavorisé - CSIM	2006	
14T0	B2	0	Coordonnateur du CDAME - CSIM	2006	
				Catégorie 2006	M
1204	D2	1	Directeur des services aux étudiants	2127	
				Catégorie 2127	M
1214	D2	6	Directeur des services de l'organisation scolaire et du transport scolaire	2161	
1216	D2	6	Directeur de l'organisation scolaire	2161	
				Catégorie 2161	M
1208	D2	7	Secrétaire général	2177	
				Catégorie 2177	M
1208	D3	3	Secrétaire général	2180	
				Catégorie 2180	M
1208	D3	4	Secrétaire général	2181	
				Catégorie 2181	M
1208	D3	5	Secrétaire général	2182	
				Catégorie 2182	M
1403	DACA	1	Directeur adjoint de centre d'éducation des adultes	2205	
				Catégorie 2205	M
1403	DACA	2	Directeur adjoint de centre d'éducation des adultes	2206	
				Catégorie 2206	M
1703	DACP	1	Directeur adjoint de centre de formation professionnelle	2211	
				Catégorie 2211	M

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES
SANS PRÉDOMINANCE (M)**

ANNEXE 2.3

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
1703	DACP	2	Directeur adjoint de centre de formation professionnelle	2212 Catégorie 2212	M
1501	DP	1	Directeur d'école primaire	2224 Catégorie 2224	M
1501	DP	2	Directeur d'école primaire	2226 Catégorie 2226	M
1301	C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2301	
1303	C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2301	
1304	C1	1	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2301	
1302	C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement professionnel	2301 Catégorie 2301	M
1301	C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2310	
1303	C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2310	
1304	C1	7	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2310	
1304	C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement secondaire et de l'informatique	2310 Catégorie 2310	M
1308	C2	6	Coordonnateur des services des ressources humaines	2356 Catégorie 2356	M
1308	C2	7	Coordonnateur des services des ressources humaines	2364 Catégorie 2364	M
1404	CEA1	5	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2376 Catégorie 2376	M

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COMMISSIONS SCOLAIRES
SANS PRÉDOMINANCE (M)**

ANNEXE 2.3

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
1316	CGP	0	Conseiller en gestion du personnel	2382	
13K5	CGP	0	Conseiller en gestion du personnel - CSDM	2382	
				Catégorie 2382	M
16S1	R1	5	Régisseur en technologie de l'information	2415	
				Catégorie 2415	M
1603	R3	1	Adjoint administratif d'école	2455	
1618	R3	1	Adjoint administratif de centre	2455	
				Catégorie 2455	M
16B0	R3	1	Adjoint administratif - CSDM	2456	
				Catégorie 2456	M
16993	R3	3	Adjoint administratif de services	2460	
16B0	R3	3	Adjoint administratif - CSDM	2460	
				Catégorie 2460	M

**RANGEMENTS ET CORRECTIFS DES CATÉGORIES D'EMPLOIS À
PRÉDOMINANCE FÉMININE DU SECTEUR DES COLLÈGES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.4

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
7		17a	Directeur des services aux étudiants cumul	4004 Catégorie 4004	F	indéterminé ¹ indéterminé ¹	
99		17b	Directeur du développement pédagogique et institutionnel ³	4031 Catégorie 4031	F	8 8	aucun aucun
13	D-2 (S.G.)	2	Secrétaire général	4032 Catégorie 4032	F	7 7	aucun aucun
99	D-2	3	Directeur du développement institutionnel et des communications	4040 Catégorie 4040	F	9 9	2,26% 2,26%
22	C-1	1	Coordonnateur de la formation continue	4102 Catégorie 4102	F	7 7	2,52% 2,52%
22	C-2	3	Coordonnateur de la formation continue	4114 Catégorie 4114	F	6 6	2,20% 2,20%
22	C-2	3	Coordonnateur de centre	4115 Catégorie 4115	F	6 6	2,20% 2,20%
39		15a	Coordonnateur du service de la coopération internationale	4117 Catégorie 4117	F	6 6	2,10% 2,10%

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.4

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
46	C-2	1	Coordonnateur des ressources humaines	4126 Catégorie 4126	F	6 6	6,35% 6,35%
99	C-2	1	Coordonnateur des communications	4128 Catégorie 4128	F	6 6	6,35% 6,35%
46	C-2	2	Coordonnateur des ressources humaines	4131 Catégorie 4131	F	6 6	4,25% 4,25%
46	C-2	3	Coordonnateur des ressources humaines	4135 Catégorie 4135	F	6 6	2,20% 2,20%
129	DAC-1	1	Directeur adjoint de la formation continue	4205 Catégorie 4205	F	indéterminé ¹ indéterminé ¹	
129	DAC-1	2	Directeur adjoint de campus	4206 Catégorie 4206	F	7 7	4,41% 4,41%
133	DAC-2	2	Directeur adjoint de campus	4209 Catégorie 4209	F	6 6	3,26% 3,26%
133	DAC-2	3	Directeur adjoint de la formation continue	4212 Catégorie 4212	F	7 7	7,19% 7,19%
76	R-4	2	Régisseur des services communautaires	4306 Catégorie 4306	F	3 3	9,82% 9,82%
76	R-4	3	Régisseur des services communautaires	4309 Catégorie 4309	F	3 3	6,83% 6,83%

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCE FÉMININE
RANGEMENT ET CORRECTIFS**

ANNEXE 2.4

Corps	Classifi- cation	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement	Correctif ²
77	R-4	3	Régisseur des services de l'approvisionnement	4311 Catégorie 4311	F	3 3	6,83% 6,83%
76		14a	Régisseur des services communautaires	4312 Catégorie 4312	F	4 4	aucun aucun
75	CO-2	0	Agent d'administration	4406 Catégorie 4406	F	2 2	8,55% 8,55%
78	CO-3	1	Chef de secrétariat	4412 Catégorie 4412	F	1 1	8,49% 8,49%

¹ Cette catégorie d'emplois n'a pu faire l'objet d'une évaluation faute de renseignement. Par conséquent, l'écart salarial, le cas échéant, n'a pu être fixé. La catégorie d'emplois sera évaluée lorsque le Comité d'équité salariale disposera des informations nécessaires.

² La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, supérieur au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou son titre d'emplois) et égal ou supérieur au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement ne reçoit aucun correctif.

La personne salariée dont le taux de traitement est, le jour précédant la date du correctif salarial, égal ou supérieur au taux maximum de l'échelle de traitement en vigueur pour son corps d'emplois (ou titre d'emplois) et inférieur au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement voit son taux de traitement porté au nouveau taux maximum de l'échelle de traitement.

³ Le titre de l'emploi a été corrigé pour " directeur du développement pédagogique et institutionnel" au lieu de "directeur du développement pédagogique et industriel".

**RANGEMENTS DES CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCE MASCULINE
DU SECTEUR DES COLLÈGES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
7	D-2	1	Directeur des services aux étudiants	4001 Catégorie 4001	H	7 7
7	D-2	2	Directeur des services aux étudiants	4002 Catégorie 4002	H	8 8
7	D-2	3	Directeur des services aux étudiants	4003 Catégorie 4003	H	9 9
7		17b	Directeur des services aux étudiants cumul	4005 Catégorie 4005	H	8 8
7		18a	Directeur des services aux étudiants cumul	4006 Catégorie 4006	H	10 10
40	D-2	1	Directeur des ressources financières	4007 Catégorie 4007	H	7 7
11	D-2	1	Directeur des ressources humaines	4008 Catégorie 4008	H	7 7
11	D-2	1	Directeur des ressources humaines cumul	4009 Catégorie 4009	H	8 8
10	D-2	1	Directeur des ressources matérielles cumul	4010 Catégorie 4010	H	8 8
11	D-2	2	Directeur des ressources humaines	4012 Catégorie 4012	H	8 8
10	D-2	2	Directeur des ressources matérielles	4013 Catégorie 4013	H	8 8

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
99	D-2	3	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4014 Catégorie 4014	H	10 10
40	D-2	3	Directeur des ressources financières	4015 Catégorie 4015	H	9 9
11	D-2	3	Directeur des ressources humaines	4016 Catégorie 4016	H	9 9
11	D-2	3	Directeur des ressources humaines cumul	4017 Catégorie 4017	H	10 10
10	D-2	3	Directeur des ressources matérielles	4018 Catégorie 4018	H	9 9
10	D-2	3	Directeur des ressources matérielles cumul	4019 Catégorie 4019	H	10 10
40	D-2	3	Directeur des systèmes et des technologies de l'information	4020 Catégorie 4020	H	9 9
99		17a	Directeur des services administratifs	4021 Catégorie 4021	H	8 8
11		17a	Directeur des ressources humaines cumul	4022 Catégorie 4022	H	8 8
99		17b	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4023 Catégorie 4023	H	9 9
11		17b	Directeur des ressources humaines cumul	4024 Catégorie 4024	H	9 9

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
99		18a	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4026 Catégorie 4026	H	10 10
11		18a	Directeur des ressources humaines cumul	4027 Catégorie 4027	H	9 9
10		18a	Directeur des ressources matérielles cumul	4028 Catégorie 4028	H	10 10
99		17a	Directeur de la formation continue	4029 Catégorie 4029	H	9 9
99		17b	Directeur de la formation continue / Directeur de la formation continue cumul	4030 Catégorie 4030	H	9 9
13	D-2 (S.G.)	3	Secrétaire général	4033 Catégorie 4033	H	9 9
13	D-2 (S.G.)	3	Secrétaire général cumul	4034 Catégorie 4034	H	8 8
99	D-2	2	Directeur de centre spécialisé	4036 Catégorie 4036	H	8 8
99	D-2	2	Directeur de la formation continue	4037 Catégorie 4037	H	9 9
99	D-2	3	Directeur de la formation continue	4038 Catégorie 4038	H	9 9
99	D-2	3	Directeur de centre de transfert de technologie ¹	4039 Catégorie 4039	H	9 9

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
99	C-1	3	Directeur de centre	4041 Catégorie 4041	H	7 7
99		18a	Directeur de cégep à distance	4042 Catégorie 4042	H	10 10
99		16a	Directeur de centre d'études collégiales	4043 Catégorie 4043	H	7 7
22		16a	Directeur adjoint	4044 Catégorie 4044	H	7 7
99		17a	Directeur de centre d'études collégiales / Directeur de campus	4045 Catégorie 4045	H	8 8
99		17a	Directeur d'Institut	4046 Catégorie 4046	H	8 8
22	C-1	2	Coordonnateur de la formation continue	4105 Catégorie 4105	H	8 8
22	C-1	3	Adjoint à la direction des études	4106 Catégorie 4106	H	8 8
22	C-1	3	Coordonnateur de la formation continue	4107 Catégorie 4107	H	8 8
22		16b	Adjoint à la direction des études	4108 Catégorie 4108	H	8 8
22		18a	Directeur de la coopération internationale	4110 Catégorie 4110	H	9 9

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
22	C-2	1	Coordonnateur de la formation continue	4111 Catégorie 4111	H	6 6
22	C-2	2	Coordonnateur de la formation continue	4112 Catégorie 4112	H	7 7
22	C-2	3	Adjoint à la direction des études	4116 Catégorie 4116	H	6 6
39		16a	Coordonnateur des communications et du développement	4118 Catégorie 4118	H	6 6
36	C-1	1	Coordonnateur des ressources informatiques	4119 Catégorie 4119	H	6 6
36	C-1	1	Coordonnateur des ressources informatiques cumul	4120 Catégorie 4120	H	7 7
36	C-1	2	Coordonnateur des ressources informatiques	4121 Catégorie 4121	H	7 7
36	C-1	3	Coordonnateur des ressources informatiques	4122 Catégorie 4122	H	7 7
41	C-2	1	Coordonnateur des services aux étudiants	4123 Catégorie 4123	H	6 6
47	C-2	1	Coordonnateur des ressources financières	4124 Catégorie 4124	H	6 6
47	C-2	1	Coordonnateur des ressources financières cumul	4125 Catégorie 4125	H	6 6
48	C-2	1	Coordonnateur des ressources matérielles	4127 Catégorie 4127	H	6 6

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
41	C-2	2	Coordonnateur des services aux étudiants	4129 Catégorie 4129	H	6 6
47	C-2	2	Coordonnateur des ressources financières	4130 Catégorie 4130	H	6 6
48	C-2	2	Coordonnateur des ressources matérielles	4132 Catégorie 4132	H	6 6
41	C-2	3	Coordonnateur des services aux étudiants	4133 Catégorie 4133	H	6 6
47	C-2	3	Coordonnateur des ressources financières	4134 Catégorie 4134	H	6 6
48	C-2	3	Coordonnateur des ressources matérielles	4136 Catégorie 4136	H	6 6
125	DC	1	Directeur de campus	4201 Catégorie 4201	H	9 9
125		18b	Directeur de campus	4202 Catégorie 4202	H	9 9
125		19a	Directeur de campus ou d'écoles spécialisées	4203 Catégorie 4203	H	11 11
129	DAC-1	1	Directeur adjoint de campus	4204 Catégorie 4204	H	7 7
129	DAC-1	3	Directeur adjoint de campus	4207 Catégorie 4207	H	8 8
133	DAC-2	2	Directeur adjoint de la formation continue	4210 Catégorie 4210	H	7 7

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
133	DAC-2	3	Directeur adjoint de campus	4211 Catégorie 4211	H	6 6
70	R-1	1	Régisseur général	4301 Catégorie 4301	H	4 4
70	R-1	1	Régisseur général (ressources humaines)	4302 Catégorie 4302	H	4 4
70	R-1	2	Régisseur général	4303 Catégorie 4303	H	4 4
70	R-1	3	Régisseur général	4304 Catégorie 4304	H	4 4
71	R-4	2	Régisseur des services de l'entretien	4307 Catégorie 4307	H	3 3
71	R-4	3	Régisseur des services de l'entretien	4310 Catégorie 4310	H	3 3
76		14b	Régisseur des services communautaires	4313 Catégorie 4313	H	4 4
73	CO-3	1	Contremaître d'entretien général	4401 Catégorie 4401	H	1 1
73	CO-3	2	Contremaître d'entretien général	4402 Catégorie 4402	H	1 1
73	CO-3	3	Contremaître d'entretien général (sanitaire)	4403 Catégorie 4403	H	2 2
73	CO-3	3	Contremaître d'entretien général (sécurité)	4404 Catégorie 4404	H	1 1

**CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES À PRÉDOMINANCES MASCULINES
RANGEMENTS**

ANNEXE 2.5

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue	Rangement
74	CO-2	0	Contremaître d'entretien spécialisé	4405 Catégorie 4405	H	2 2
89	R-3	1	Adjoint administratif	4407 Catégorie 4407	H	4 4
89		14b	Adjoint administratif	4410 Catégorie 4410	H	5 5
89		15a	Adjoint administratif	4411 Catégorie 4411	H	6 6

¹ Le titre de l'emploi a été corrigé pour "directeur de centre de transfert de technologie" au lieu de "directeur de centre".

**CATÉGORIES D'EMPLOIS SANS PRÉDOMINANCE (M) DU SECTEUR DES
COLLÈGES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

CATÉGORIES D'EMPLOIS DES COLLÈGES SANS PRÉDOMINANCE (M)

ANNEXE 2.6

Corps	Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
22	C-1	1	Adjoint à la direction des études	4101 Catégorie 4101	M
22	C-1	2	Adjoint à la direction des études	4103 Catégorie 4103	M
22	C-1	2	Coordonnateur du développement institutionnel	4104 Catégorie 4104	M
39	C-2	2	Coordonnateur de la recherche et du développement	4113 Catégorie 4113	M
76	R-4	1	Régisseur des services communautaires	4305 Catégorie 4305	M
77	R-4	2	Régisseur des services de l'approvisionnement	4308 Catégorie 4308	M
89	R-3	2	Adjoint administratif	4408 Catégorie 4408	M
89	R-3	3	Adjoint administratif	4409 Catégorie 4409	M

NOUVEL AFFICHAGE

PREMIER AFFICHAGE

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

ÉQUITÉ SALARIALE

Nouvel affichage

PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE DU CONSEIL DU TRÉSOR

POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLLÈGES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES

APPLICATION DE LA *LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE* (ART. 76)

Le Comité d'équité salariale a procédé au premier affichage le 29 octobre 2009.

La *Loi sur l'équité salariale* permet aux salariées et salariés de demander des renseignements additionnels ou de présenter des observations au Comité d'équité salariale dans les 60 jours suivant le premier affichage. Ce délai étant expiré, le Comité d'équité salariale a analysé tous les commentaires et observations reçus et il conclut qu'aucune modification au premier affichage n'est requise.

La version officielle de cet avis est la version disponible sur Internet à l'adresse:

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/francais/pgeduc_1b.pdf

Une version anglaise est aussi disponible à l'adresse suivante :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/anglais/pgeduc_1b.pdf

Le document peut aussi être consulté aux adresses suivantes :

<http://www.accq.qc.ca>

<http://www.acsq.qc.ca>

<http://portail.csdm.qc.ca>

<http://www.amdes.qc.ca>

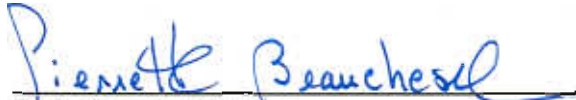
<http://www.aesq.ca>

<http://www.fqde.qc.ca>

Le Comité d'équité salariale procédera au deuxième affichage prévu à l'article 75 al.2 de la *Loi sur l'équité salariale* dès que les étapes prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article 50 de la Loi seront complétées. Toute salariée visée ou tout salarié visé par le présent programme pourra alors, dans un délai de 60 jours, demander des renseignements additionnels ou présenter ses observations au Comité d'équité salariale.


Les membres du Comité d'équité salariale ont convenu du contenu de ce nouvel affichage le 19 janvier 2010, à Québec.

Représentants de l'employeur:


Pierrette Beauchesne


Bruno Côté


Karine Lemay


Julie Simard


Carole Turgeon

Représentants des salariés:



Yvon Caty


Julie Coulombe Godbout

pour 
Pierre Emery



Lucie Godbout


Guy Lessard

pour 
Lorraine Normand Charbonneau


Yvan Ouellet


Line Pineau


Michaël Stirrup


Jeanne Villeneuve

PREMIER AFFICHAGE

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 75 ET 76)

**PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUITÉ SALARIALE
DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLLÈGES
ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

29 octobre 2009

Vous trouverez ci-après les éléments du premier affichage requis par la Loi sur l'équité salariale (art. 75 et 76). La version officielle de cet affichage est la version française disponible sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor à l'adresse suivante :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/fr/publications/ress_humaine/condition/equite/pgeduc_1a.pdf

Une version anglaise est aussi disponible à l'adresse suivante :

http://www.tresor.gouv.qc.ca/en/publications/ress_humaine/condition/equite/pgeduc_1a.pdf

Le document peut également être consulté aux adresses suivantes :

<http://www.accq.qc.ca>

<http://www.acsq.qc.ca>

<http://portail.csdm.qc.ca>

<http://www.aqpde.ca>

<http://www.amdes.qc.ca>

<http://www.aaesq.ca>

<http://www.fqde.qc.ca>

Prise d'effet

La date d'entrée en vigueur de cet affichage est le 29 octobre 2009 et son expiration, en vertu de la Loi sur l'équité salariale, est fixée au 28 décembre 2009.

Renseignements – observations

Toute salariée ou tout salarié visé par la présente qui désire des renseignements additionnels ou veut présenter des observations au Comité d'équité salariale, peut communiquer avec lui par courriel : ces-ct-pgeduc@oricom.ca

ou par écrit, à l'adresse suivante : Comité d'équité salariale
Programme général – secteur des collèges et des
commissions scolaires
875, Grande Allée Est
Édifice J, RC 159
Québec (Québec) G1R 5R8

Les demandes de renseignements ou observations seront transmises à tous les membres du Comité d'équité salariale. Le Comité d'équité salariale procédera, dans les 30 jours suivant le 28 décembre 2009, à un nouvel affichage en précisant les modifications apportées ou encore, il affichera un avis précisant qu'aucune modification n'est nécessaire.

À noter que les associations et les représentants locaux de l'employeur contribueront, selon différents mécanismes de communication, à la diffusion de l'information contenue dans cet affichage.

**PROGRAMME GÉNÉRAL D'ÉQUITÉ SALARIALE
DU CONSEIL DU TRÉSOR**

**POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT DES COLLÈGES
ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Premier affichage prévu par la Loi sur l'équité salariale

À la réunion du Comité d'équité salariale tenue le 15 octobre 2009, les membres ont convenu de la teneur du premier affichage conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'équité salariale. Les documents faisant l'objet de cet affichage sont décrits ci-après.

1. La composition du Comité d'équité salariale

Pour mettre en place le Comité d'équité salariale (voir annexe 1), les parties respectent les modalités prévues au chapitre II de la Loi sur l'équité salariale en matière de représentations et de l'univers couvert.

2. L'identification des catégories d'emplois et la détermination de la prédominance sexuelle

Pour l'identification des catégories d'emplois, chaque titre ou corps d'emplois visés par le programme général a fait l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il devait être regroupé ou non avec d'autres titres ou corps d'emplois. Pour ce faire, les trois critères prévus à la Loi sur l'équité salariale ont été utilisés, soit des fonctions ou des responsabilités semblables, un même taux maximum de salaire et des qualifications semblables.

Pour déterminer la prédominance sexuelle de chaque catégorie d'emplois, les quatre critères prévus à l'article 55 de la Loi sur l'équité salariale ont été utilisés. Ainsi, chaque catégorie d'emplois, pour déterminer si elle était féminine, masculine ou mixte (sans prédominance) a été analysée au regard de :

- ⇒ La prédominance constatée (au moins 60 % des personnes salariées d'une catégorie d'emplois sont du même sexe).
- ⇒ Les stéréotypes occupationnels (la catégorie d'emplois est couramment associée aux femmes (ex : responsable de cafétéria, chef de secrétariat, etc.) ou aux hommes (ex. : contremaître, régisseur des ressources matérielles, etc.) dans la société).
- ⇒ L'évolution historique (évolution historique du taux de représentation des femmes ou des hommes dans une catégorie d'emplois au sein de l'entreprise).
- ⇒ L'écart de représentation (écart significatif entre le taux de représentation des femmes et celui des hommes au sein d'une catégorie d'emplois par rapport à leur proportion dans l'effectif total de l'entreprise).

L'annexe 2 comporte deux tableaux (2-1 et 2-2). Le premier présente les catégories d'emplois à prédominances féminine, masculine et sans prédominance du secteur des commissions scolaires et le deuxième, les catégories d'emplois à prédominances féminine, masculine et sans prédominance du secteur des collèges.

3. La description de la méthode et des outils d'évaluation des catégories d'emplois

Le Comité a choisi d'utiliser un système d'évaluation des emplois correspondant à une méthode par points et facteurs pour évaluer les catégories d'emplois couvertes par le programme.

Le système d'évaluation est composé des quatre facteurs d'évaluation prévus par la Loi, soit les qualifications requises, les responsabilités assumées, les efforts requis et les conditions dans lesquelles le travail est effectué. Le Comité a retenu la méthode de la firme HAY qui respecte cette exigence et ce, bien que l'identification des facteurs soit spécifique à la méthode HAY (voir annexe 3).

Les sous-facteurs couvrent tant les caractéristiques propres aux catégories d'emplois à prédominance féminine que celles propres aux catégories d'emplois à prédominance masculine.

Des questionnaires d'analyse de postes appropriés ont été utilisés pour permettre la cueillette d'informations servant à décrire les postes des catégories d'emplois visées.

4. L'élaboration d'une démarche d'évaluation

Étant donné le grand nombre de personnes visées, une approche basée sur l'échantillonnage a été retenue. Le principe appliqué pour déterminer le nombre de postes à échantillonner est le suivant : plus le nombre d'individus dans la catégorie d'emplois était élevé, moins grande était la proportion des personnes à sélectionner.

Des enquêtes ont été réalisées au cours des années 2002 et 2008 dans le secteur de l'éducation.

Le Comité d'équité salariale a débuté l'évaluation des catégories d'emplois à prédominances féminine et masculine en fonction de la démarche d'évaluation convenue.

Droits des salariées et salariés et délais

Conformément à l'article 76 de la Loi, toute salariée ou tout salarié peut, par écrit, dans les 60 jours qui suivent la date d'affichage, demander des renseignements additionnels ou présenter des observations au Comité d'équité salariale. Celui-ci a 30 jours pour en disposer et ses décisions doivent faire l'objet d'un second affichage.

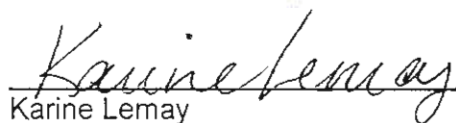
La date d'affichage déterminant la prise d'effet du délai de 60 jours est celle apparaissant sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor, soit le 29 octobre 2009.

Les membres du Comité d'équité salariale ont signé ce document à Montréal, le 15 octobre 2009.

Représentants de l'employeur:


Pierrette Beauchesne


Bruno Côté



Karine Lemay

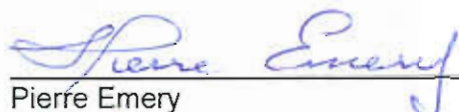

Julie Simard


Carole Turgeon

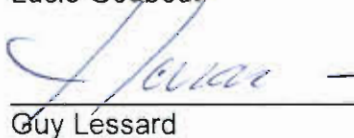
Représentants des salariés:


Yvon Caty


Julie Coulombe Godbout


Pierre Emery


Lucie Godbout


Guy Lessard


Lorraine Normand Charbonneau


Yvan Ouellet


Line Pineau


Michael Stirrup


Jeanne Villeneuve

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE

Membres du Comité d'équité salariale	
<p>Pierrette Beauchesne</p> <p>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 150, boul. René-Lévesque Est, 17^e étage Québec (Québec) G1R 5X1 Courriel : pierrette.beauchesne@mels.gouv.qc.ca</p>	<p>Yvon Caty</p> <p>Association des cadres de Montréal 1167, Elizabeth St-Laurent (Québec) H4L 4L2 Courriel : caty@csgm.qc.ca</p>
<p>Bruno Côté</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : bruno.cote@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Julie Coulombe Godbout</p> <p>Association des cadres des collèges du Québec 2430, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1T2 Courriel : jcoulg@hotmail.com</p>
<p>Karine Lemay</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : karine.lemay@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Pierre Emery</p> <p>Association montréalaise des directions d'établissement scolaire 3751, Fleury Est Montréal (Québec) H1H 2T2 Courriel : emerypierre@hotmail.com</p>
<p>Julie Simard</p> <p>Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 150, boul. René-Lévesque Est, 17^e étage Québec (Québec) G1R 5X1 Courriel : julie.simard@mels.gouv.qc.ca</p>	<p>Lucie Godbout</p> <p>Association des cadres scolaires du Québec 1195, avenue Lavigerie Bureau 170 Québec (Québec) G1V 4N3 Courriel : lgodbout@acsq.qc.ca</p>
<p>Carole Turgeon</p> <p>Secrétariat du Conseil du trésor 875, Grande Allée est, RC, secteur 100 Québec (Québec) G1R 5R8 Courriel : carole.turgeon@sct.gouv.qc.ca</p>	<p>Guy Lessard</p> <p>Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement 7855, boulevard L.-H.-Lafontaine Bureau 100, Anjou (Québec) H1K 4E4 Courriel : g.lessard@videotron.ca</p>

Membres du Comité d'équité salariale

	<p>Lorraine Normand Charbonneau</p> <p>Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement 7855, boulevard L.-H.-Lafontaine Bureau 100, Anjou (Québec) H1K 4E4 Courriel : charbonl@cspo.qc.ca</p>
	<p>Yvan Ouellet</p> <p>Association Québécoise du Personnel de Direction des Écoles (AQPDE) 2700, Jean-Perrin Suite 308 Québec (Québec) G2C 1S9 Courriel : yvan.ouellet@aqpde.ca</p>
	<p>Line Pineau</p> <p>Association des cadres des collèges du Québec 2430, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1T2 Courriel : lpineau@accq.qc.ca</p>
	<p>Michael Stirrup</p> <p>Association of administrators of english schools of Quebec 17035, Brunswick Blvd., Suite 5 Kirkland (Québec) H9H 5G6 Courriel : info@aaesq.ca</p>
	<p>Jeanne Villeneuve</p> <p>Association des cadres scolaires du Québec 1195, avenue Lavigerie Bureau 170 Québec (Québec) G1V 4N3 Courriel : jvilleneuve@acsq.qc.ca</p>

CATÉGORIES D'EMPLOIS ET PRÉDOMINANCES

**ANNEXE 2.1 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCES FÉMININE (F), MASCULINE (H)
ET SANS PRÉDOMINANCE (M) DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**ANNEXE 2.2 CATÉGORIES D'EMPLOIS À PRÉDOMINANCES FÉMININE (F), MASCULINE (H)
ET SANS PRÉDOMINANCE (M) DU SECTEUR DES COLLÈGES**

N.B. Lorsque seule la forme masculine est utilisée, elle comprend également la forme féminine, et vice-versa.

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
A1	0	Directeur des services des ressources financières - CSIM	2001 Catégorie 2001	H
B1	0	Directeur du financement - CSIM	2002 Catégorie 2002	H
A2	0	Secrétaire général - CSIM	2003 Catégorie 2003	H
A3	0	Conseiller-cadre en pédagogie et en planification - CSIM	2004	
A3	0	Conseiller-cadre en gestion - CSIM	2004 Catégorie 2004	H
B1	0	Coordonnateur à la taxation - CSIM	2005 Catégorie 2005	H
B2	0	Coordonnateur des mesures de rattrapage en milieu défavorisé - CSIM	2006	
B2	0	Coordonnateur du CDAME - CSIM	2006 Catégorie 2006	M
D1	0	Directeur de regroupement - CSDM	2100 Catégorie 2100	H
D1	1	Directeur des services de l'enseignement	2103	
D1	1	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2103	
D1	1	Directeur des projets spéciaux	2103	
D1	1	Directeur des services à la clientèle et des services complémentaires	2103 Catégorie 2103	H
D1	2	Directeur des services de l'enseignement	2104	
D1	2	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2104	
D1	2	Directeur de l'adaptation scolaire	2104	
D1	2	Directeur de l'adaptation scolaire, des services complémentaires et particuliers	2104 Catégorie 2104	H
D1	3	Directeur des services de l'enseignement	2105	
D1	3	Directeur des services de l'enseignement primaire	2105	
D1	3	Directeur des services de l'enseignement secondaire	2105	
D1	3	Directeur de l'adaptation scolaire	2105 Catégorie 2105	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D1	4	Directeur des services de l'enseignement	2106	
D1	4	Directeur des services de l'enseignement primaire	2106	
			Catégorie 2106	H
D1	5	Directeur des services de l'enseignement	2107	
D1	5	Directeur des technologies de l'information	2107	
			Catégorie 2107	H
D1	5	Directeur de regroupement	2108	
D1	5	Directeur de région	2108	
			Catégorie 2108	H
D1	6	Directeur des services de l'enseignement	2109	
			Catégorie 2109	H
D1	7	Directeur des services de l'enseignement	2110	
			Catégorie 2110	H
D1	7	Directeur de regroupement	2111	
			Catégorie 2111	H
D2	0	Directeur des services des ressources humaines - CSDM	2112	
			Catégorie 2112	H
D2	0	Directeur des services des ressources financières - CSDM	2113	
			Catégorie 2113	H
D2	0	Directeur des services des ressources matérielles - CSDM	2114	
			Catégorie 2114	H
D2	0	Directeur des services des ressources informatiques - CSDM	2115	
			Catégorie 2115	H
D2	0	Directeur du service des communications - CSDM	2116	
			Catégorie 2116	F
D2	0	Directeur du service du secrétariat général - CSDM	2117	
D2	0	Secrétaire général - directeur des archives	2117	
			Catégorie 2117	F
D2	0	Directeur des services des ressources éducatives - CSDM	2118	
			Catégorie 2118	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D2	0	Directeur de projet - CSDM	2119 Catégorie 2119	F
D2	1	Directeur des services des ressources financières	2120 Catégorie 2120	H
D2	1	Directeur des services des ressources financières et... (cumul de fonctions)	2121 Catégorie 2121	H
D2	1	Directeur des services de l'équipement	2122 Catégorie 2122	H
D2	1	Directeur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2123 Catégorie 2123	H
D2	1	Directeur des services des ressources humaines	2124 Catégorie 2124	H
D2	1	Directeur des services des ressources humaines et... (cumul de fonctions)	2125 Catégorie 2125	H
D2	1	Directeur des services des ressources informatiques	2126 Catégorie 2126	H
D2	1	Directeur des services aux étudiants	2127 Catégorie 2127	M
D2	1	Directeur des services complémentaires, éducation aux adultes et formation professionnelle	2128 Catégorie 2128	F
D2	2	Directeur des services des ressources financières	2129 Catégorie 2129	H
D2	2	Directeur des services des ressources financières et... (cumul de fonctions)	2130 Catégorie 2130	H
D2	2	Directeur des services de l'équipement	2131 Catégorie 2131	H
D2	2	Directeur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2132 Catégorie 2132	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D2	2	Directeur des services des ressources humaines	2133 Catégorie 2133	H
D2	2	Directeur des services des ressources humaines et ... (cumul de fonctions)	2134 Catégorie 2134	H
D2	2	Directeur des services des ressources informatiques	2135 Catégorie 2135	H
D2	2	Directeur des services des ressources informatiques et ... (cumul de fonctions)	2136 Catégorie 2136	H
D2	2	Directeur de l'organisation scolaire	2138 Catégorie 2138	H
D2	3	Directeur des services des ressources financières	2139 Catégorie 2139	H
D2	3	Directeur des services des ressources financières et ... (cumul de fonctions)	2140 Catégorie 2140	H
D2	3	Directeur des services de l'équipement	2141 Catégorie 2141	H
D2	3	Directeur des services des ressources humaines	2142 Catégorie 2142	H
D2	3	Directeur des services des ressources informatiques	2143 Catégorie 2143	H
D2	3	Directeur des services aux étudiants	2144	
D2	3	Directeur des services complémentaires	2144 Catégorie 2144	H
D2	4	Directeur des services des ressources financières	2145 Catégorie 2145	H
D2	4	Directeur des services de l'équipement	2146 Catégorie 2146	H
D2	4	Directeur des services des ressources humaines	2147 Catégorie 2147	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D2	4	Directeur des services des ressources informatiques	2148 Catégorie 2148	H
D2	4	Directeur des communications	2150	
D2	4	Directeur des services aux étudiants	2150 Catégorie 2150	F
D2	5	Directeur des services des ressources financières	2151 Catégorie 2151	H
D2	5	Directeur des services de l'équipement	2152 Catégorie 2152	H
D2	5	Directeur des services des ressources humaines	2153 Catégorie 2153	H
D2	5	Directeur des services des ressources informatiques	2154 Catégorie 2154	H
D2	5	Directeur des services aux étudiants	2155	
D2	5	Directeur de l'organisation scolaire	2155	
D2	5	Directeur des services aux communautés	2155 Catégorie 2155	H
D2	6	Directeur des services des ressources financières	2157 Catégorie 2157	H
D2	6	Directeur des services de l'équipement	2158 Catégorie 2158	H
D2	6	Directeur des services des ressources humaines	2159 Catégorie 2159	H
D2	6	Directeur des services des ressources informatiques	2160 Catégorie 2160	H
D2	6	Directeur des services de l'organisation scolaire et du transport scolaire	2161	
D2	6	Directeur de l'organisation scolaire	2161 Catégorie 2161	M
D2	6	Directeur des services complémentaires de l'adaptation scolaire et du transport	2163	
D2	6	Directeur des services aux étudiants	2163 Catégorie 2163	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D2	7	Directeur des services des ressources financières	2164 Catégorie 2164	H
D2	7	Directeur des services de l'équipement	2165 Catégorie 2165	H
D2	7	Directeur des services des ressources humaines	2166 Catégorie 2166	H
D2	7	Directeur des services des ressources informatiques	2167 Catégorie 2167	H
D2	7	Directeur de l'organisation scolaire	2169	
D2	7	Directeur des services aux étudiants	2169 Catégorie 2169	H
D2	1	Secrétaire général	2170 Catégorie 2170	H
D2	2	Secrétaire général	2171 Catégorie 2171	H
D2	3	Secrétaire général	2172	
D2	3	Directeur des services du secrétariat général et des communications	2172 Catégorie 2172	H
D2	4	Secrétaire général	2173 Catégorie 2173	H
D2	5	Directeur des services du secrétariat général et des communications	2174 Catégorie 2174	H
D2	5	Directeur des services juridiques	2175 Catégorie 2175	H
D2	6	Secrétaire général	2176 Catégorie 2176	H
D2	7	Secrétaire général	2177 Catégorie 2177	M
D3	1	Secrétaire général	2178 Catégorie 2178	H
D3	2	Secrétaire général	2179 Catégorie 2179	F

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D3	3	Secrétaire général	2180 Catégorie 2180	M
D3	4	Secrétaire général	2181 Catégorie 2181	M
D3	5	Secrétaire général	2182 Catégorie 2182	M
D3	6	Secrétaire général	2183 Catégorie 2183	F
D3	2	Directeur adjoint des services des ressources financières	2184 Catégorie 2184	H
D3	4	Directeur adjoint des services des ressources informatiques	2186 Catégorie 2186	H
D3	5	Directeur adjoint des services des ressources humaines	2187 Catégorie 2187	H
D3	6	Directeur adjoint des services des ressources humaines	2188 Catégorie 2188	H
D3	6	Directeur adjoint des services financiers	2189 Catégorie 2189	H
D3	6	Directeur adjoint aux affaires corporatives et des communications	2190 Catégorie 2190	H
D3	0	Directeur adjoint des services des ressources humaines - CSDM	2192 Catégorie 2192	H
D2	5	Directeur des services des ressources financières et ... (cumul de fonctions)	2193 Catégorie 2193	H
DCA	1	Directeur de centre d'éducation des adultes	2200 Catégorie 2200	H
DCA	2	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2201	
DCA	2	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2201 Catégorie 2201	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
DCA	3	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2202	
DCA	3	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2202	
			Catégorie 2202	H
DCA	4	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2203	
DCA	4	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2203	
			Catégorie 2203	H
DCA	5	Directeur de centre à l'éducation des adultes	2204	
DCA	5	Directeur de centre des services de l'éducation des adultes - CSDM	2204	
			Catégorie 2204	H
DACA	1	Directeur adjoint de centre d'éducation des adultes	2205	
			Catégorie 2205	M
DACA	2	Directeur adjoint de centre d'éducation des adultes	2206	
			Catégorie 2206	M
DCP	1	Directeur de centre de formation professionnelle	2207	
			Catégorie 2207	H
DCP	2	Directeur de centre de formation professionnelle	2208	
			Catégorie 2208	H
DCP	3	Directeur de centre de formation professionnelle	2209	
			Catégorie 2209	H
DCP	4	Directeur de centre de formation professionnelle	2210	
			Catégorie 2210	H
DACP	1	Directeur adjoint de centre de formation professionnelle	2211	
			Catégorie 2211	M
DACP	2	Directeur adjoint de centre de formation professionnelle	2212	
			Catégorie 2212	M
DEA1	1	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2213	
			Catégorie 2213	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
DEA1	2	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2215 Catégorie 2215	H
DEA1	3	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2216 Catégorie 2216	H
DEA1	4	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2217 Catégorie 2217	H
DEA1	5	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2219 Catégorie 2219	H
DEA1	6	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2221 Catégorie 2221	H
DEA1	7	Directeur des services de l'éducation des adultes et de formation professionnelle	2222 Catégorie 2222	H
DP	1	Directeur d'école primaire	2224 Catégorie 2224	M
DS	1	Directeur d'école secondaire	2225 Catégorie 2225	H
DP	2	Directeur d'école primaire	2226 Catégorie 2226	M
DS	2	Directeur d'école secondaire	2227 Catégorie 2227	H
DS	3	Directeur d'école secondaire	2228 Catégorie 2228	H
DS	4	Directeur d'école secondaire	2229 Catégorie 2229	H
DS	5	Directeur d'école secondaire	2230 Catégorie 2230	H
DAP	1	Directeur adjoint d'école primaire	2231 Catégorie 2231	F
DAS	1	Directeur adjoint d'école secondaire	2232 Catégorie 2232	H
DAP	2	Directeur adjoint d'école primaire	2233 Catégorie 2233	F

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
DAS	2	Directeur adjoint d'école secondaire	2234 Catégorie 2234	H
DAS	3	Directeur adjoint d'école secondaire	2236 Catégorie 2236	H
C1	0	Coordonnateur de regroupement - CSDM	2300 Catégorie 2300	H
C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2301	
C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2301	
C1	1	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2301	
C1	1	Coordonnateur des services de l'enseignement professionnel	2301 Catégorie 2301	M
C1	2	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2303	
C1	2	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2303 Catégorie 2303	H
C1	3	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2305	
C1	3	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2305	
C1	3	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2305 Catégorie 2305	H
C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2306	
C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2306	
C1	4	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2306	
C1	4	Coordonnateur des services de l'enseignement professionnel	2306	
C1	4	Coordonnateur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires	2306 Catégorie 2306	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C1	5	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2308	
C1	5	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2308	
C1	5	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2308	H
			Catégorie 2308	
C1	6	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2309	
C1	6	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2309	
C1	6	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2309	H
			Catégorie 2309	
C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement général	2310	
C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement primaire	2310	
C1	7	Coordonnateur des services de l'adaptation scolaire	2310	
C1	7	Coordonnateur des services de l'enseignement secondaire et de l'informatique	2310	M
			Catégorie 2310	
C2	0	Coordonnateur du bureau de la comptabilité - CSDM	2312	
C2	0	Coordonnateur du bureau de l'analyse financière - CSDM	2312	H
			Catégorie 2312	
C2	0	Coordonnateur du secteur de la planification institutionnelle et de la vérification interne - CSDM	2313	F
			Catégorie 2313	
C2	0	Coordonnateur du bureau de planification et d'études (ressources matérielles) - CSDM	2314	
C2	0	Coordonnateur du bureau des transactions immobilières - CSDM	2314	
C2	0	Coordonnateur de l'entretien physique - CSDM	2314	
C2	0	Coordonnateur bureau d'entretien des bâtiments - CSDM	2314	H
			Catégorie 2314	
C2	0	Coordonnateur du bureau de planification des services aux usagers - CSDM	2315	
C2	0	Coordonnateur du centre de traitement des données - CSDM	2315	
C2	0	Coordonnateur des services informatiques - CSDM	2315	H
			Catégorie 2315	

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C2	0	Coordonnateur du secteur du transport scolaire - CSDM	2316	
C2	0	Coordonnateur des services du transport et des inscriptions	2316	H
			Catégorie 2316	
C2	0	Coordonnateur du bureau des approvisionnements - CSDM	2317	H
			Catégorie 2317	
C2	0	Coordonnateur des services alimentaires - CSDM	2318	F
			Catégorie 2318	
C2	0	Coordonnateur de projets spéciaux - CSDM	2319	
C2	0	Coordonnateur du secteur adaptation des services complémentaires - CSDM	2319	
C2	0	Coordonnateur du secteur préscolaire, primaire et secondaire - CSDM	2319	H
			Catégorie 2319	
C2	0	Coordonnateur du secteur des services à la communauté - CSDM	2320	F
			Catégorie 2320	
C2	0	Coordonnateur du secteur de l'organisation scolaire - CSDM	2321	F
			Catégorie 2321	
C2	0	Coordonnateur des centres des services à l'entreprise - CSDM	2322	F
			Catégorie 2322	
C2	0	Coordonnateur du bureau des services au personnel non enseignant - CSDM	2323	
C2	0	Coordonnateur du personnel enseignant - CSDM	2323	
C2	0	Coordonnateur du bureau de la paie - CSDM	2323	
C2	0	Coordonnateur du bureau de santé et sécurité au travail - CSDM	2323	
C2	0	Coordonnateur du développement des compétences - CSDM	2323	
C2	0	Coordonnateur des services du personnel	2323	F
			Catégorie 2323	
C2	1	Coordonnateur des services des ressources humaines	2324	F
			Catégorie 2324	
C2	1	Coordonnateur des services des ressources financières	2325	H
			Catégorie 2325	

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C2	1	Coordonnateur des services de l'équipement	2326 Catégorie 2326	H
C2	1	Coordonnateur des services de l'équipement et ... (cumul de fonctions)	2327 Catégorie 2327	H
C2	1	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2328 Catégorie 2328	H
C2	1	Coordonnateur de mesure et évaluation	2329 Catégorie 2329	F
C2	1	Coordonnateur en organisation scolaire	2331 Catégorie 2331	F
C2	1	Coordonnateur des services complémentaires	2332	H
C2	1	Coordonnateur des services des moyens d'enseignement "A"	2332 Catégorie 2332	
C2	2	Coordonnateur des services des ressources humaines	2333 Catégorie 2333	H
C2	2	Coordonnateur des services des ressources financières	2334 Catégorie 2334	H
C2	2	Coordonnateur des services de l'équipement	2335 Catégorie 2335	H
C2	2	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2336 Catégorie 2336	H
C2	2	Coordonnateur des services complémentaires	2337 Catégorie 2337	F
C2	3	Coordonnateur des services des ressources humaines	2338 Catégorie 2338	F
C2	3	Coordonnateur des services des ressources financières	2339 Catégorie 2339	H
C2	3	Coordonnateur des services de l'équipement	2340 Catégorie 2340	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C2	3	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2341 Catégorie 2341	H
C2	3	Coordonnateur des services du transport	2342 Catégorie 2342	H
C2	3	Coordonnateur des services des moyens d'enseignement "A"	2343 Catégorie 2343	H
C2	3	Coordonnateur des services complémentaires	2344 Catégorie 2344	F
C2	4	Coordonnateur des services des ressources humaines	2345 Catégorie 2345	H
C2	4	Coordonnateur des services des ressources financières	2346 Catégorie 2346	H
C2	4	Coordonnateur des services de l'équipement	2347 Catégorie 2347	H
C2	4	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2348 Catégorie 2348	H
C2	4	Coordonnateur des services du transport	2349 Catégorie 2349	H
C2	5	Coordonnateur des services des ressources humaines	2351 Catégorie 2351	H
C2	5	Coordonnateur des services des ressources financières	2352 Catégorie 2352	H
C2	5	Coordonnateur des services de l'équipement	2353 Catégorie 2353	H
C2	5	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2354 Catégorie 2354	H
C2	5	Coordonnateur des services du transport	2355 Catégorie 2355	H
C2	6	Coordonnateur des services des ressources humaines	2356 Catégorie 2356	M

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C2	6	Coordonnateur des services des ressources financières	2357 Catégorie 2357	H
C2	6	Coordonnateur des services de l'équipement	2358 Catégorie 2358	H
C2	6	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2359 Catégorie 2359	H
C2	6	Coordonnateur des services complémentaires	2362	F
C2	6	Coordonnateur en organisation scolaire	2362	
C2	6	Coordonnateur des services du transport	2362 Catégorie 2362	
C2	5	Coordonnateur au secrétariat général	2363 Catégorie 2363	H
C2	7	Coordonnateur des services des ressources humaines	2364 Catégorie 2364	M
C2	7	Coordonnateur des services des ressources financières	2365	H
C2	7	Vérificateur interne	2365 Catégorie 2365	
C2	7	Coordonnateur des services de l'équipement	2366 Catégorie 2366	H
C2	7	Coordonnateur des services des ressources informatiques	2367 Catégorie 2367	H
C2	7	Coordonnateur des services du transport	2368 Catégorie 2368	H
C2	7	Coordonnateur au secrétariat général	2369 Catégorie 2369	F
C2	7	Coordonnateur au bureau des communications	2370 Catégorie 2370	F
CEA1	1	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2371 Catégorie 2371	F
CEA1	3	Coordonnateur des services de formation professionnelle	2374 Catégorie 2374	F

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COMMISSIONS SCOLAIRES

ANNEXE 2.1

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
CEA1	5	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2376 Catégorie 2376	M
CEA1	6	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2378 Catégorie 2378	H
CEA1	7	Coordonnateur des services de l'éducation des adultes	2380	
CEA1	7	Coordonnateur des services de formation professionnelle	2380 Catégorie 2380	H
CGP	0	Conseiller en gestion du personnel	2382	
CGP	0	Conseiller en gestion du personnel - CSDM	2382 Catégorie 2382	M
R1	1	Régisseur des services de l'équipement	2400 Catégorie 2400	H
R1	1	Régisseur des services du transport scolaire	2401 Catégorie 2401	H
R1	2	Régisseur des services de l'équipement	2402 Catégorie 2402	H
R1	2	Régisseur des services du transport scolaire	2403 Catégorie 2403	H
R1	3	Régisseur des services de l'équipement	2404 Catégorie 2404	H
R1	3	Régisseur des services du transport scolaire	2405 Catégorie 2405	H
R1	3	Régisseur des services administratifs	2408 Catégorie 2408	F
R1	4	Régisseur des services de l'équipement	2409 Catégorie 2409	H
R1	4	Régisseur des services du transport scolaire	2410 Catégorie 2410	H
R1	4	Régisseur des services administratifs	2411 Catégorie 2411	F

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
R1	5	Régisseur des services de l'équipement	2412 Catégorie 2412	H
R1	5	Régisseur des services du transport scolaire	2413 Catégorie 2413	H
R1	5	Régisseur des services administratifs	2414	F
R1	5	Régisseur des services financiers	2414 Catégorie 2414	
R1	5	Régisseur en technologie de l'information	2415 Catégorie 2415	M
R1	6	Régisseur des services de l'équipement	2416 Catégorie 2416	H
R1	6	Régisseur des services du transport scolaire	2417 Catégorie 2417	H
R1	6	Régisseur des services administratifs	2418 Catégorie 2418	F
R1	7	Régisseur des services de l'équipement	2419 Catégorie 2419	H
R1	7	Régisseur des services du transport scolaire	2420 Catégorie 2420	H
R1	7	Régisseur des services administratifs	2421 Catégorie 2421	F
R2	1	Régisseur des services communautaires	2424	H
R2	1	Régisseur des services de l'entretien	2424 Catégorie 2424	
R2	2	Régisseur des services de l'entretien	2425	H
R2	2	Régisseur des services de l'approvisionnement	2425 Catégorie 2425	
R2	3	Régisseur des services de l'entretien	2427 Catégorie 2427	H
R2	3	Régisseur des services de l'approvisionnement	2428 Catégorie 2428	H
R2	3	Régisseur des services communautaires	2429 Catégorie 2429	H
R2	4	Régisseur des services de l'entretien	2430	H
R2	4	Régisseur des services de l'approvisionnement	2430 Catégorie 2430	

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
R2	5	Régisseur des services de l'entretien	2432	
R2	5	Régisseur des services de l'approvisionnement	2432	
			Catégorie 2432	H
R2	5	Régisseur des services de garde	2434	
			Catégorie 2434	F
R2	5	Régisseur de la vérification interne	2435	
			Catégorie 2435	F
R2	5	Régisseur de la gestion immobilière	2436	
			Catégorie 2436	F
R2	5	Régisseur (Project officer)	2437	
			Catégorie 2437	H
R2	5	Régisseur en micro-informatique et audiovisuel	2438	
			Catégorie 2438	H
R2	6	Régisseur des services alimentaires	2441	
R2	6	Régisseur des services de l'entretien	2441	
R2	6	Régisseur des services de l'approvisionnement	2441	
			Catégorie 2441	F
R2	7	Régisseur des services de l'entretien	2442	
			Catégorie 2442	H
R2	7	Régisseur des services de l'approvisionnement	2443	
			Catégorie 2443	H
R2	7	Régisseur des services alimentaires	2444	
			Catégorie 2444	F
R7	2	Régisseur des travaux de chantiers - CSDM	2446	
R7	2	Régisseur enquêteur renouvellement des baux et entretien - CSDM	2446	
			Catégorie 2446	H
R7	3	Responsable secteur de l'imprimerie - CSDM	2449	
R7	3	Régisseur des baux de location - CSDM	2449	
R7	3	Régisseur du transport des élèves - CSDM	2449	
			Catégorie 2449	H
CO1	2	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2450	
			Catégorie 2450	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
CO1	3	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2451 Catégorie 2451	H
CO1	4	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2452 Catégorie 2452	H
CO1	5	Adjoint au régisseur des services du transport scolaire	2453 Catégorie 2453	H
CO3	0	Régisseur adjoint du transport des élèves - CSDM	2454 Catégorie 2454	H
R3	1	Adjoint administratif d'école	2455	
R3	1	Adjoint administratif de centre	2455 Catégorie 2455	M
R3	1	Adjoint administratif - CSDM	2456 Catégorie 2456	M
R3	2	Adjoint administratif d'école	2457	
R3	2	Adjoint administratif de centre	2457 Catégorie 2457	H
R3	2	Adjoint administratif - CSDM	2458 Catégorie 2458	F
R3	3	Adjoint administratif d'école	2459	
R3	3	Adjoint administratif de centre	2459 Catégorie 2459	H
R3	3	Adjoint administratif de services	2460	
R3	3	Adjoint administratif - CSDM	2460 Catégorie 2460	M
CO2	0	Agent d'administration	2500 Catégorie 2500	F
CO2	0	Contremaître d'entretien spécialisé	2501 Catégorie 2501	H
CO2	S2	Contremaître transport lourd - CSDM	2502	
CO2	S2	Contremaître spécialisé en mécanique d'ajustement - CSDM	2502	
CO2	S2	Contremaître d'entretien régulier - CSDM	2502	
CO2	S2	Contremaître d'entretien mécanique - CSDM	2502	
CO2	S2	Contremaître d'entretien préventif - CSDM	2502	
CO2	S2	Contremaître d'aménagement et de construction - CSDM	2502 Catégorie 2502	H

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
CO1	1	Contremaître au transport des élèves handicapés - CSDM	2503 Catégorie 2503	H
R4	S1	Contremaître d'entretien général - CSDM	2504 Catégorie 2504	H
CO3	0	Contremaître d'entretien général	2505 Catégorie 2505	H
CO3	0	Chef de secrétariat	2506 Catégorie 2506	F
CO3	0	Chef de cuisine et de cafétéria	2507 Catégorie 2507	F
CO3	0	Responsable de la sécurité et de la surveillance - CSDM	2508 Catégorie 2508	H
CO3	0	Responsable de cafétéria - CSDM	2509 Catégorie 2509	F
CO5	0	Responsable de la location des salles - CSDM	2510 Catégorie 2510	F
CO5	S1	Responsable du budget - CSDM	2511 Catégorie 2511	F
CO5	S2	Gérant responsable du centre de tri / livraison - CSDM	2512 Catégorie 2512	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D-2	1	Directeur des services aux étudiants	4001 Catégorie 4001	H
D-2	2	Directeur des services aux étudiants	4002 Catégorie 4002	H
D-2	3	Directeur des services aux étudiants	4003 Catégorie 4003	H
	17a	Directeur des services aux étudiants cumul	4004 Catégorie 4004	F
	17b	Directeur des services aux étudiants cumul	4005 Catégorie 4005	H
	18a	Directeur des services aux étudiants cumul	4006 Catégorie 4006	H
D-2	1	Directeur des ressources financières	4007 Catégorie 4007	H
D-2	1	Directeur des ressources humaines	4008 Catégorie 4008	H
D-2	1	Directeur des ressources humaines cumul	4009 Catégorie 4009	H
D-2	1	Directeur des ressources matérielles cumul	4010 Catégorie 4010	H
D-2	2	Directeur des ressources humaines	4012 Catégorie 4012	H
D-2	2	Directeur des ressources matérielles	4013 Catégorie 4013	H
D-2	3	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4014 Catégorie 4014	H
D-2	3	Directeur des ressources financières	4015 Catégorie 4015	H
D-2	3	Directeur des ressources humaines	4016 Catégorie 4016	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
D-2	3	Directeur des ressources humaines cumul	4017 Catégorie 4017	H
D-2	3	Directeur des ressources matérielles	4018 Catégorie 4018	H
D-2	3	Directeur des ressources matérielles cumul	4019 Catégorie 4019	H
D-2	3	Directeur des systèmes et des technologies de l'information	4020 Catégorie 4020	H
	17a	Directeur des services administratifs	4021 Catégorie 4021	H
	17a	Directeur des ressources humaines cumul	4022 Catégorie 4022	H
	17b	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4023 Catégorie 4023	H
	17b	Directeur des ressources humaines cumul	4024 Catégorie 4024	H
	18a	Directeur des services administratifs / Directeur des ressources financières cumul	4026 Catégorie 4026	H
	18a	Directeur des ressources humaines cumul	4027 Catégorie 4027	H
	18a	Directeur des ressources matérielles cumul	4028 Catégorie 4028	H
	17a	Directeur de la formation continue	4029 Catégorie 4029	H
	17b	Directeur de la formation continue / Directeur de la formation continue cumul	4030 Catégorie 4030	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
	17b	Directeur du développement pédagogique et industriel	4031 Catégorie 4031	F
D-2 (S.G.)	2	Secrétaire général	4032 Catégorie 4032	F
D-2 (S.G.)	3	Secrétaire général	4033 Catégorie 4033	H
D-2 (S.G.)	3	Secrétaire général cumul	4034 Catégorie 4034	H
D-2	2	Directeur de centre spécialisé	4036 Catégorie 4036	H
D-2	2	Directeur de la formation continue	4037 Catégorie 4037	H
D-2	3	Directeur de la formation continue	4038 Catégorie 4038	H
D-2	3	Directeur de centre	4039 Catégorie 4039	H
D-2	3	Directeur du développement institutionnel et des communications	4040 Catégorie 4040	F
C-1	3	Directeur de centre	4041 Catégorie 4041	H
	18a	Directeur de cégep à distance	4042 Catégorie 4042	H
	16a	Directeur de centre d'études collégiales	4043 Catégorie 4043	H
	16a	Directeur adjoint	4044 Catégorie 4044	H
	17a	Directeur de centre d'études collégiales / Directeur de campus	4045 Catégorie 4045	H
	17a	Directeur d'Institut	4046 Catégorie 4046	H
C-1	1	Adjoint à la direction des études	4101 Catégorie 4101	M

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C-1	1	Coordonnateur de la formation continue	4102 Catégorie 4102	F
C-1	2	Adjoint à la direction des études	4103 Catégorie 4103	M
C-1	2	Coordonnateur du développement institutionnel	4104 Catégorie 4104	M
C-1	2	Coordonnateur de la formation continue	4105 Catégorie 4105	H
C-1	3	Adjoint à la direction des études	4106 Catégorie 4106	H
C-1	3	Coordonnateur de la formation continue	4107 Catégorie 4107	H
	16b	Adjoint à la direction des études	4108 Catégorie 4108	H
	18a	Directeur de la coopération internationale	4110 Catégorie 4110	H
C-2	1	Coordonnateur de la formation continue	4111 Catégorie 4111	H
C-2	2	Coordonnateur de la formation continue	4112 Catégorie 4112	H
C-2	2	Coordonnateur de la recherche et du développement	4113 Catégorie 4113	M
C-2	3	Coordonnateur de la formation continue	4114 Catégorie 4114	F
C-2	3	Coordonnateur de centre	4115 Catégorie 4115	F
C-2	3	Adjoint à la direction des études	4116 Catégorie 4116	H
	15a	Coordonnateur du service de la coopération internationale	4117 Catégorie 4117	F

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
	16a	Coordonnateur des communications et du développement	4118 Catégorie 4118	H
C-1	1	Coordonnateur des ressources informatiques	4119 Catégorie 4119	H
C-1	1	Coordonnateur des ressources informatiques cumul	4120 Catégorie 4120	H
C-1	2	Coordonnateur des ressources informatiques	4121 Catégorie 4121	H
C-1	3	Coordonnateur des ressources informatiques	4122 Catégorie 4122	H
C-2	1	Coordonnateur des services aux étudiants	4123 Catégorie 4123	H
C-2	1	Coordonnateur des ressources financières	4124 Catégorie 4124	H
C-2	1	Coordonnateur des ressources financières cumul	4125 Catégorie 4125	H
C-2	1	Coordonnateur des ressources humaines	4126 Catégorie 4126	F
C-2	1	Coordonnateur des ressources matérielles	4127 Catégorie 4127	H
C-2	1	Coordonnateur des communications	4128 Catégorie 4128	F
C-2	2	Coordonnateur des services aux étudiants	4129 Catégorie 4129	H

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
C-2	2	Coordonnateur des ressources financières	4130 Catégorie 4130	H
C-2	2	Coordonnateur des ressources humaines	4131 Catégorie 4131	F
C-2	2	Coordonnateur des ressources matérielles	4132 Catégorie 4132	H
C-2	3	Coordonnateur des services aux étudiants	4133 Catégorie 4133	H
C-2	3	Coordonnateur des ressources financières	4134 Catégorie 4134	H
C-2	3	Coordonnateur des ressources humaines	4135 Catégorie 4135	F
C-2	3	Coordonnateur des ressources matérielles	4136 Catégorie 4136	H
DC	1	Directeur de campus	4201 Catégorie 4201	H
	18b	Directeur de campus	4202 Catégorie 4202	H
	19a	Directeur de campus ou d'écoles spécialisées	4203 Catégorie 4203	H
DAC-1	1	Directeur adjoint de campus	4204 Catégorie 4204	H
DAC-1	1	Directeur adjoint de la formation continue	4205 Catégorie 4205	F
DAC-1	2	Directeur adjoint de campus	4206 Catégorie 4206	F

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
DAC-1	3	Directeur adjoint de campus	4207 Catégorie 4207	H
DAC-2	2	Directeur adjoint de campus	4209 Catégorie 4209	F
DAC-2	2	Directeur adjoint de la formation continue	4210 Catégorie 4210	H
DAC-2	3	Directeur adjoint de campus	4211 Catégorie 4211	H
DAC-2	3	Directeur adjoint de la formation continue	4212 Catégorie 4212	F
R-1	1	Régisseur général	4301 Catégorie 4301	H
R-1	1	Régisseur général (ressources humaines)	4302 Catégorie 4302	H
R-1	2	Régisseur général	4303 Catégorie 4303	H
R-1	3	Régisseur général	4304 Catégorie 4304	H
R-4	1	Régisseur des services communautaires	4305 Catégorie 4305	M
R-4	2	Régisseur des services communautaires	4306 Catégorie 4306	F
R-4	2	Régisseur des services de l'entretien	4307 Catégorie 4307	H
R-4	2	Régisseur des services de l'approvisionnement	4308 Catégorie 4308	M
R-4	3	Régisseur des services communautaires	4309 Catégorie 4309	F
R-4	3	Régisseur des services de l'entretien	4310 Catégorie 4310	H
R-4	3	Régisseur des services de l'approvisionnement	4311 Catégorie 4311	F

CATÉGORIES D'EMPLOIS DU SECTEUR DES COLLÈGES

ANNEXE 2.2

Classification	Classe	Titre	Catégorie	Prédominance Retenue
	14a	Régisseur des services communautaires	4312 Catégorie 4312	F
	14b	Régisseur des services communautaires	4313 Catégorie 4313	H
CO-3	1	Contremaître d'entretien général	4401 Catégorie 4401	H
CO-3	2	Contremaître d'entretien général	4402 Catégorie 4402	H
CO-3	3	Contremaître d'entretien général (sanitaire)	4403 Catégorie 4403	H
CO-3	3	Contremaître d'entretien général (sécurité)	4404 Catégorie 4404	H
CO-2	0	Contremaître d'entretien spécialisé	4405 Catégorie 4405	H
CO-2	0	Agent d'administration	4406 Catégorie 4406	F
R-3	1	Adjoint administratif	4407 Catégorie 4407	H
R-3	2	Adjoint administratif	4408 Catégorie 4408	M
R-3	3	Adjoint administratif	4409 Catégorie 4409	M
	14b	Adjoint administratif	4410 Catégorie 4410	H
	15a	Adjoint administratif	4411 Catégorie 4411	H
CO-3	1	Chef de secrétariat	4412 Catégorie 4412	F

**DÉFINITIONS DES FACTEURS ET DES SOUS-
FACTEURS DE LA MÉTHODE HAY**

La méthode Hay et l'équité salariale

LOI CANADIENNE ET ORDONNANCE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MÉTHODE HAY D'ÉVALUATION DES POSTES

Facteur	Sous-facteur	Dimension	Facteur
Qualifications	Aptitudes intellectuelles	Connaissances et aptitudes répondant aux besoins pratiques, techniques et scientifiques du poste, quel qu'en soit le mode d'acquisition Capacité de direction pratique et (ou) conceptuelle Aptitudes en relations humaines	Compétence
	Aptitudes physiques	Aptitudes physiques répondant aux besoins pratiques et techniques du poste	
Effort	Effort intellectuel	Degré d'indépendance, complexité et nouveauté de la réflexion nécessaire au poste	Initiative créatrice
	Effort physique	Intensité, fréquence et durée des activités et de l'effort provoquant un stress ou une fatigue physique	Conditions de travail
Responsabilités	Responsabilité des ressources techniques, financières et autres	Dimensions de l'unité ou de la fonction que le poste influence, calculées en tenant compte de toutes les ressources concernées (humaines et autres)	Finalité
	Responsabilité du travail d'autres employés	Rôle du poste dans la réalisation des objectifs de l'unité ou de la fonction, y compris la responsabilité du travail d'autres employés	
	Importance des employés dans l'exécution du travail	Nature de l'unité ou de la fonction sur laquelle le poste exerce sa capacité de direction	Compétence
Conditions de travail	Bruit, chaleur, froid, danger physique, risques pour la santé, autres conditions liées à l'environnement physique	Intensité, fréquence et durée d'exposition à des facteurs inévitables de l'environnement pouvant inclure: les fumées, la température, le bruit, les vibrations, la saleté, la poussière et l'exposition inévitable à des substances, des situations et (ou) des équipements dangereux	Conditions de travail
	Isolement, stress psychologique, autres conditions liées au climat psychologique	Intensité, fréquence et durée d'exposition à des facteurs inhérents au travail ou à l'environnement, par exemple l'isolement ou les échéances multiples qui augmentent les risques de tension ou d'anxiété Intensité, fréquence et durée de l'attention sensorielle requise par le poste	